

Contrat de ville de Noisy-le-Grand

2015-2020

Décembre 2015



Sommaire

I LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE ET LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	8
I.A La géographie prioritaire	10
I.B Le diagnostic territorial.....	23
II LE VOLET STRATEGIQUE : UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL DE LA VILLE	28
II.A Les grands principes sous-tendant le projet de développement urbain et social de Noisy-Le-Grand.....	29
II.B Une approche intégrée : Un contrat structuré autour de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale ET du projet municipal de la Ville.	30
III LA CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT DE VILLE	32
III.A Une étape de diagnostic en interne, puis un partage et un échange avec les partenaires locaux pour repérer des enjeux stratégiques.....	32
III.B Le Conseil citoyens : Co-construire, co-évaluer l'action publique et renforcer le pouvoir d'agir.....	33
III.C Les thématiques structurantes :.....	35
1-PILIER COHESION SOCIALE- Accompagner les parcours, répondre aux besoins et prévenir les difficultés.....	35
2- PILIER HABITAT ET CADRE DE VIE- Bien vivre dans sa ville et son quartier	41
3- PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dynamiser les quartiers dans la ville	45
4- Thématiques transversales :	48
IV LE VOLET OPERATIONNEL	53
V LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION	54
ANNEXES - CONTRIBUTIONS PARTENARIALES ET STATISTIQUES	60



INTRODUCTION

La loi de « Programmation pour la ville et la cohésion urbaine », promulguée le 21 février 2014, a fait l'objet d'un large processus de concertation des acteurs de la politique de la ville. Elle répond à une volonté de renforcement des moyens à destination des quartiers prioritaires, passant par une remobilisation des politiques de droit commun, une redéfinition de la géographie prioritaire, l'association des habitants à la politique de la ville et un élargissement stratégique des contrats de ville à l'échelle des agglomérations dans une démarche de développement intégré du territoire.

Au-delà des conséquences directes sur l'organisation de la politique de la ville, cette réforme aura des effets sur l'ensemble des politiques qui devront territorialiser leurs actions et fléchir certains de leurs crédits en faveur des quartiers prioritaires. De plus, lors de leurs futures révisions, les plans et schémas de planification en matière d'aménagement, d'habitat, de cohésion sociale, devront prendre en considération les objectifs spécifiques de la politique de la ville dès lors qu'ils incluent, intégralement ou non, un quartier prioritaire.

La loi prévoit ainsi :

- un nouveau cadre, des outils rénovés;
- la concentration des moyens de l'Etat sur les territoires les plus en difficulté, grâce à la mise en place d'une géographie prioritaire resserrée ;
- la poursuite du partenariat entre l'Etat et les collectivités, tout en insistant sur la mobilisation des politiques de Droit Commun
- l'intégration et la coordination du volet urbain (Opération de renouvellement urbain, PRU, GUP etc.) afin de permettre une réelle articulation entre urbain et social sur les territoires
- la co-construction du contrat ville et l'échange avec les habitants des territoires concernés constituent un axe central de la réforme. Cela passe notamment par la création de conseils citoyens, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de réponses les plus appropriées aux enjeux de ces territoires.

Pour ce faire, la loi prévoit un nouveau cadre contractuel entre l'Etat et les collectivités locales qui prend la forme d'un nouveau contrat unique et global : **le Contrat de Ville**.

Avec ce contrat unique, le projet de territoire permettra de traiter dans une même logique et un même cadre, les enjeux de renouvellement urbain, de cohésion sociale et de développement économique, qui s'interpénètrent.

L'ensemble de ces objectifs seront donc mis en œuvre dans le contrat de ville de Noisy-le-Grand qui se base sur :

- un diagnostic partenarial du territoire
- le repérage d'enjeux prioritaires pour la ville, validé par l'ensemble des partenaires et qui structurent le volet stratégique validé pour toute la durée du contrat de ville
- la co-production avec l'ensemble des partenaires chaque année, d'un volet opérationnel composé d'une programmation d'actions annuelle.

¹ Selon la loi, les conseils citoyens devront être présents dans chaque quartier prioritaire, et seront composés d'habitants, de représentants associatifs et d'acteurs locaux, ils participeront à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. A cette fin, ils siégeront à toutes les instances de gouvernance des contrats de ville. Ils seront également accompagnés d'un dispositif de formation, de rencontres et de suivi, et disposeront d'un budget dédié.

Diagnostic

I LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE ET LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A Noisy-le-Grand l'élaboration du Contrat de ville 2015-2020 remplacera le Contrat Urbain de Cohésion Sociale mis en œuvre depuis 2007. Il se définit au travers d'un projet de territoire articulant les volets urbain, social et économique, à la fois à l'échelle des quartiers retenus par la nouvelle géographie prioritaire s'inscrivant dans la totalité du territoire communal.

Sur le territoire, trois quartiers ont été identifiés comme éligibles à la géographie prioritaire :

- deux quartiers précédemment déjà inscrits et alors identifiés comme zones urbaines sensibles (Le quartier du Champy/Hauts Bâtons et le quartier Pavé neuf)
- un nouveau quartier (Mont d'Est/ Palacio).

Ces trois territoires représentent une population de 13 820¹ habitants.

A noter que le quartier de la Butte verte précédemment inscrit dans le cadre du CUCS est sorti de la géographie prioritaire et devient quartier dit de « veille active² ».

Face aux enjeux de développement local inhérents à la mise en place du Contrat de ville, la Ville souhaite poursuivre la collaboration précédemment engagée avec l'Etat et développer voire consolider d'autres partenariats avec l'ensemble des institutions et partenaires engagés sur les territoires prioritaires. Ceci, afin d'œuvrer à un développement harmonieux de son territoire pour réduire les inégalités socio-spatiales et améliorer les conditions de vie des habitants.

¹ données CGET

² CGET La loi Programmation pour la ville et la cohésion urbaine et les différentes typologies de quartiers :

- Le quartier prioritaire : issu d'un zonage réglementaire, il conditionne l'octroi des avantages « automatiques » définis par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses) ;
- Le quartier vécu : correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.). Sans délimitation précise, ce périmètre peut être complexe à appréhender. Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu (sous réserve de la fréquentation de ces équipements par les habitants des Quartiers politique de la ville (QPV)) ;
- Le quartier de veille : territoires non retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, mais sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière (géographie exclusivement contractuelle). Ils ne bénéficieront ni des avantages « automatiques », ni des instruments spécifiques de la politique de la ville. Seul des engagements des politiques de droit commun pourront être pris en faveur de ces quartiers.



I.A LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

1- LE QUARTIER DU CHAMPY/HAUTS BATONS

RESUME STATISTIQUE

Données INSEE et issues du service de l'Observatoire départemental des Données Sociales et données CGET en annexes)

- 25% de la population du quartier a moins de 30 ans dont 12.5% a entre 18 et 24 ans et les moins de 15 ans représentent 15% de cette population
- Plus de 30% des familles ont au moins un enfant de moins de 25 ans
- Surreprésentation des familles avec 4 enfants ou plus de moins de 25 ans
- Près de 24% de familles monoparentales contre 15% sur le reste de la ville
- 65% des ménages sont locataire dont 56% en logement HLM
- Part de la population étrangère de 18% alors qu'elle est de 14% pour le reste de la ville
- Quartier composé à 64% de logements sociaux
- Peu d'entreprises créées sur le quartier
- Représentation importante des employés parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans
- 30% des actifs sont ouvriers et 39% sont des salariés
- 11% des salariés occupent un emploi précaire
- 16% de taux de chômage avec un taux de près de 20% sur les Hauts Bâtons
- 29% de la population n'est titulaire d'aucun diplôme
- 30% de la population vit avec un revenu dont 50% provient des prestations de la CAF
- Parmi la population inactif du quartier de 15 à 64 ans, 55.5% sont des femmes
- 25% des personnes en recherche d'emploi ont entre 15 et 24 ans

Le quartier politique de la ville du Champy-Hauts-Bâtons est situé à l'est de la commune et proche de la future gare du Grand Paris. Il compte 4 340 habitants



Les points marquants sur ce quartier :

- Une difficulté concernant les modes d'appropriation (ou non-appropriation) par la jeunesse des institutions et de l'espace public
- Un problème d'appropriation de l'espace public et privé commun (pieds et halls d'immeuble)
- L'existence d'une économie souterraine véhiculant un sentiment d'insécurité
- Le vieillissement de la dalle commerçante du Champy
- L'implantation du nouveau foyer de jeunes travailleurs
- La démolition-reconstruction des logements appartenant à l'association ATD Quart Monde et d'accompagnement de ces habitants,
- La correction en cours de la mauvaise lisibilité et repérage du quartier (projet d'adressage de l'ensemble résidentiel d'Emmaüs Habitat)
- Une problématique à venir de désertification médicale selon le diagnostic Analyse des Besoins Sociaux de la ville en cours
- L'implantation de la future Gare du Grand Paris Express à proximité du quartier

▪ **Les Hauts-Bâtons : un secteur marqué par une nécessité de consolidation des actions autour du lien social et du vivre ensemble**

D'après le diagnostic partagé par les services municipaux, les associations locales et les autorités, le secteur des Hauts Bâtons nécessite une attention particulière. En effet, les indicateurs socio-économiques³ et le cadre de vie mettent en exergue un besoin d'investissement particulier dans ce secteur notamment en termes d'accompagnement des habitants.

Ce quartier abrite une population dynamique où se côtoient de nombreuses familles issues de différentes origines culturelles dont certaines sont primo-arrivantes. Cette diversité culturelle est, par ailleurs, renforcée par l'implantation du nouveau foyer de jeunes travailleurs, Le quartier est empreint d'une grande mixité culturelle.

La présence d'équipements de proximité en nombre ; groupe scolaire, crèche, PMI, lycée, gymnase, fait de ce quartier fortement résidentiel également un quartier où la mixité fonctionnelle⁴ existe.

Des associations locales sont implantées et rayonnent au-delà des limites du quartier. Leurs actions de lien social sont très diversifiées et s'adressent en particulier aux habitants des Hauts-Bâtons. Ateliers théâtre, ateliers d'aide à la recherche d'emploi, ateliers de bien-être et de sport, cellule de promotion familiale, atelier socio-linguistique et permanence d'accès aux droits sont ainsi des exemples d'actions menées par ces associations qui contribuent à resserrer le lien social.

L'implication des bailleurs et l'attention portée par la Ville sur ce quartier montrent également la volonté d'une prise en compte des enjeux de transformation déjà à l'œuvre aujourd'hui. Les rues et voies principales du quartier ont été renommées afin de rendre l'accessibilité et la mobilité plus aisées et surtout plus lisibles, à l'intérieur du quartier, mais en s'attachant également à conserver son identité propre. Ainsi, s'inscrivant dans le

³ Données statistiques CGET cf Annexes

⁴Mixité fonctionnelle (Définition de l'observatoire de la ville) : La mixité fonctionnelle désigne le fait de disposer sur un territoire de l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville : logement, activité, commerces, équipements administratifs, culturels, de mobilité, de loisirs...

dispositif de GUP, le bailleur social Emmaüs Habitat a conduit un projet autour d'une remise à niveau de l'ensemble de l'adressage du quartier dans la continuité de la modification des cheminements.

Le secteur, en restructuration urbaine, porte également du point de vue de l'aménagement urbain des spécificités particulières, notamment dans le secteur du « Château de France » qui est localisé en limite communale, en retrait du boulevard Champy-Nesles, axe majeur de circulation. Prolongé par une réserve foncière, le boulevard constitue une zone d'isolement en même temps d'un espace difficilement contrôlable.

A ses abords, une opération de démolition-reconstruction, actuellement en cours, vise à favoriser une offre de logement renouvelée pour offrir, notamment aux familles suivies et reléguées par ATD, des conditions de logement beaucoup plus qualitatives.

▪ **La dalle du Champy, la zone stratégique du secteur**



Maison Pour Tous du Champy- Allée du Bataillon Hildevert

L'attractivité du quartier qui passe inmanquablement par un projet à construire autour d'une réponse à la dégradation et aux dysfonctionnements de la dalle aujourd'hui vieillissante. Cette problématique d'attractivité est actuellement en partie prise en compte grâce à la présence de services et d'équipement de proximités fonctionnels (le rayonnement de la Maison Pour Tous, la présence

La dalle du Champy représente la zone la plus stratégique du quartier, à la croisée des Hauts-Bâtons, et de la Butte Verte. Cette dalle à la fois commerçante mais également résidentielle porte en elle un grand nombre des enjeux de développement du quartier. L'image de cet espace se dégrade de plus en plus en raison de son vieillissement, de sa vétusté mais également du fait du sentiment d'insécurité qui s'en dégage du fait de tensions créées par des problèmes d'appropriation des espaces de la dalle commerciale ou de halls d'immeubles.



Dalle commerçante du Champy

d'associations locales, implication des bailleurs présents) qui contribuent à dynamiser la vie sociale du quartier et qui doivent être consolidés. Néanmoins, d'autres difficultés se font sentir, notamment, par exemple, en termes de santé, un risque de désertification médicale (un grand nombre de praticiens du quartier arrivant à l'âge de la retraite et n'étant pas en voie d'être remplacés).



Dalle du Champy : un cadre de vie en cours de réhabilitation

Les enjeux à venir pour ce quartier sont donc multiples et son évolution doit être anticipée du fait, principalement, de l'implantation à venir de la gare du Grand Paris Express et des aménagements qui seront effectués dans son périmètre. L'objectif étant d'éviter une confrontation urbaine entre des équipements neufs et modernisés jouxtant un quartier vieillissant.

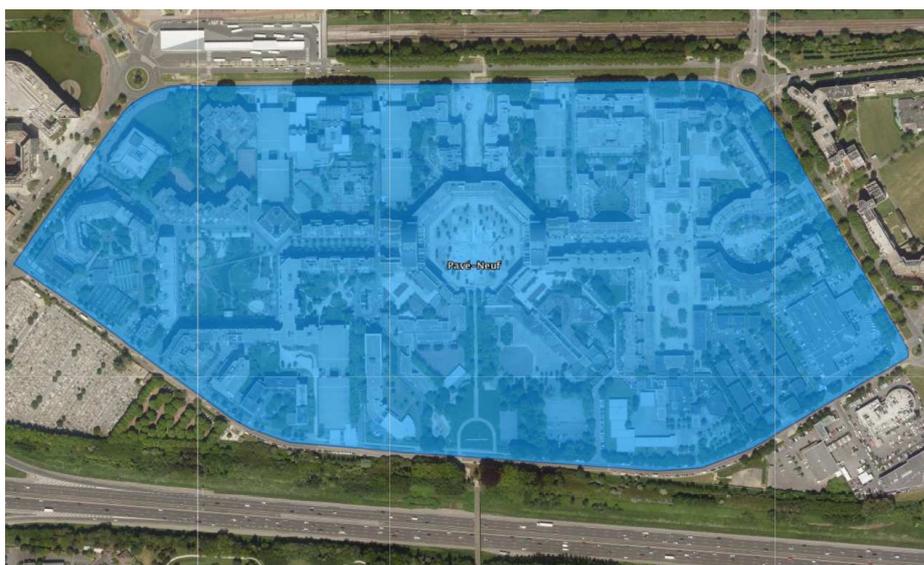
2-Le quartier du Pavé Neuf :

RESUME STATISTIQUE

Données INSEE et issues du service de l'Observatoire départemental des Données Sociales et données CGET en annexes)

- 27% de la population du quartier a moins de 30 ans et 14% ont entre 18 et 24 ans
- Surreprésentation des familles avec 4 enfants ou plus de moins de 25 ans par rapport au reste de la Ville
- Part des ménages de 6 personnes et plus est 2 fois plus élevée que sur le reste de la ville
- 20% de familles monoparentales contre 15% sur le reste de la Ville
- Part des ménages locataires avoisinant les 64% dont près de 40% sont locataires en logement HLM
- 18% de taux de chômage soit le taux le plus élevé par rapport aux autres quartiers
- 28% de la population en recherche d'emploi a entre 15 et 24 ans
- 12% des salariés occupent un emploi précaire
- 45% des ménages fiscaux du quartier ne sont pas imposables
- Parmi les actifs, surreprésentation des ouvriers (28%) et employés (41%) et part moins conséquente des cadres
- 30% de la population n'est titulaire d'aucun diplôme
- Pour 30% de la population du quartier, le revenu est constitué à 50% de prestations de la CAF
- Les femmes représentent près de 51% de la population totale du quartier
- Parmi la population inactive, 63% sont des femmes
- 13% des habitants bénéficient de la CMUC dont 54.5% de femmes
- 7 bailleurs représentés sur l'ensemble du patrimoine

Le quartier politique de la ville du Pavé Neuf est le plus peuplé avec 7 660 habitants. Situé à l'ouest de la commune il a fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine toujours en cours bien qu'une partie des nouveaux espaces publics aient été inaugurés en 2015.



Les faits marquants du quartier :

- Une architecture très reconnaissable et singulière
- Un projet de Renouvellement Urbain dans sa phase finale ayant permis, notamment, une reconfiguration des lieux
- Une problématique d'accompagnement en termes de réappropriation des espaces publics par les habitants (gestion des déchets, stationnement, utilisation des espaces publics ...)
- Un problème d'appropriation de l'espace public et privé commun (pieds et halls d'immeubles)
- Un dispositif GUP existant et réactif sur le quartier
- Une mixité fonctionnelle en place avec une dynamique à consolider



« Les Arènes de Picasso » aujourd'hui

Le Pavé Neuf est l'un des quartiers les plus singuliers de Noisy-le-Grand du fait d'une architecture liée à l'urbanisme des villes nouvelles propre aux années 70. Dès les années 80, le quartier du Pavé Neuf s'affirme comme quartier de type résidentiel à proximité directe du quartier d'affaires et du centre économique du Mont d'Est. Il est constitué de logements collectifs à très forte densité.

Une place prépondérante a été donnée aux œuvres artistiques dans l'espace public (la flèche renversée de Nissim Merkado). Il marque également la volonté de favoriser les flux piétons à l'intérieur d'une zone ceinturée par des axes routiers, les voitures pouvant être stationnées dans de grands parkings en périphérie. Ce principe de piétonisation est affirmé en créant de larges places publiques comme celles de la place Pablo Picasso ou George Pompidou reliée par des mails.

C'est au début des années 80 que sont construites les emblématiques « Arènes de Picasso » de l'architecte Manolo Nunez, familièrement appelées les « Camemberts » par les habitants de la commune.

Depuis 2007, le quartier fait l'objet d'un important projet de rénovation urbaine et qui doit se poursuivre jusqu'en 2017. Le quartier évolue de manière très positive bien qu'il souffre encore d'une réputation et d'une image négative. Le classement de ce quartier en zone urbaine sensible date de 1995 et marque depuis une volonté affirmée d'une part, de pacifier le quartier et d'autre part, de le reconnecter au reste de la ville. Le quartier s'articulant autour de voiries denses est peu pénétrant, rares sont les personnes y circulant si elles n'y résident pas.

En 2006, la ville a décidé de rénover une vaste place de stationnement à ciel ouvert en un jardin agréable à l'anglaise : le Jardin des Sources. Aujourd'hui de nouveaux équipements se sont installés autour du Jardin avec l'installation d'une Maison Pour Tous antérieurement localisée au Mont d'Est et les bureaux de la Mission locale. De très nombreux commerces de proximité permettent de donner vie au quartier même si certaines coques restent vides. La création d'une nouvelle structure jeunesse et sportive et la mise à disposition de locaux associatifs pour développer les activités des

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 15

associations du quartier indiquent clairement une volonté de mise en œuvre d'une mixité fonctionnelle au sein de ce quartier qui demande à être consolidée..

L'inauguration des espaces publics rénovés place Pompidou ainsi que l'ouverture à proximité directe du quartier de la nouvelle gare multimodale du RER ont été réalisés en 2015.

Aujourd'hui le travail d'accompagnement des habitants du quartier concernant l'appropriation et les usages des nouveaux espaces publics rénovés est une des priorités du dispositif de GUP.



Le Jardin des Sources, écrin paysager symbole de réhabilitation d'un cadre de vie renouvelé



De nouvelles fontaines agrémentent la place Picasso rénovée

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 16

3-Le quartier du Mont d'Est/Palacio

RESUME STATISTIQUE

Données INSEE et issues du service de l'Observatoire départemental des Données Sociales et données CGET en annexes)

- La part des femmes représente 53% de la population totale habitant le quartier
- un taux de familles monoparentales de 23% contre 18% sur le reste de la ville en 2010
- 25% des ménages du quartier sont composés d'une seule personne contre 30% au niveau communal
- 71% des femmes de 15 à 64 ans du quartier sont présentes sur le marché du travail contre 81% des hommes
- le taux d'activité des femmes de 15 à 24 ans est de 30,8% contre 53% pour celui des hommes habitant le quartier
- la part de l'emploi à temps partiel atteint les 23% pour les femmes contre 15% pour les hommes
- 53% de la population salariée du quartier est étrangère
- 44% de la population de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité est sans diplôme
- 14% en moyenne des allocataires Cnam bénéficient de la CMU-C contre 7% sur le territoire noiséen
- 400 logements en locatif social et 200 logements en copropriété soit un parc de logement composé à 62% de logements sociaux et à 38% de copropriétés
- Un taux de chômage 17,3% soit supérieur de 5 points à la moyenne communale
- une taille de ménage d'environ 3,2 personnes alors qu'elle est de 2,7 sur la moyenne communale
- une part de population étrangère de 20% contre 14% sur le reste de la ville
- 2 bailleurs sociaux et des copropriétaires privés

Le quartier prioritaire du Mont d'Est- Palacio situé à l'ouest de la ville compte 1820 habitants. Il intègre la nouvelle géographie prioritaire dans le cadre de la réforme des territoires de la politique de la ville.



Les faits marquants du quartier :

- Un sentiment d'isolement de la part des habitants de ce quartier ressenti
- Un quartier particulièrement enclavé renforçant un sentiment d'insécurité
- Pas de réelle mixité fonctionnelle au sein du quartier (manque de services publics et d'équipements de proximité)
- Une part importante de familles monoparentales
- Une mixité de catégories d'habitants (copropriétaires et locataires de logements sociaux) et des inégalités sociales qui se creusent.
- Une problématique d'accompagnement en termes de réappropriation des espaces publics par les habitants (gestion des déchets, stationnement, utilisation des espaces publics ...)
- Un problème d'appropriation « illicite » de l'espace public et privé commun (pieds et halls d'immeuble)
- Un dispositif de GUP en cours de déploiement mais à développer plus largement

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 17

▪ Le quartier du Palacio, un quartier aux dysfonctionnements multiples

Le quartier du Palacio est un quartier avec des caractéristiques fortes. Enclavé entre le centre commercial des Arcades et l'autoroute A4, ce quartier a été construit par l'architecte catalan Ricardo Bofill entre 1978 et 1983 au moment de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. La construction du Palacio a été réalisée en plusieurs parties d'habitation: « Les Espaces d'Abraxas » situés place des Fédérés, avec un ensemble de trois bâtiments (le « Théâtre » à l'ouest, l'« Arc » au centre et le « Palacio » à l'est). Cet ensemble forme une continuité de bâtiments massifs de 18 étages d'inspiration néo-grecque et de forme orthogonale. L'îlot résidentiel du Palacio comporte environ 400 logements en locatif social et 200 en copropriété. Le périmètre retenu comprend également l'école du clos des Aulnes, le parking du Centre commercial des Arcades de rayonnement régional et ses rampes d'accès.

En termes d'aménagement urbain, différents problèmes structurels handicapent tout projet de valorisation sur le quartier. Ils sont notamment liés à la présence d'un ouvrage de dalle compact qui isole les rues et les tissus urbains à la périphérie du Mont d'Est, des immeubles de bureaux implantés en toiture du parc de stationnement d'intérêt régional dit PKO, connaissant actuellement une vacance importante et un vieillissement accéléré.

A cela s'ajoutent :

- des dalles piétonnes, au statut d'espaces publics, désertées car déconnectées du sol et posant de réels problèmes de sécurité
- des cheminements piétons confus et inadaptés qui parcourent les « espaces techniques » de la Ville : sous-sols, rampes de parking, voies de livraisons, travées de stationnement du grand parking
- des accès RER peu visibles et uniquement accessibles par la traversée du centre commercial et de son parking pour les résidents du Palacio
- une trop grande proximité de la copropriété du Théâtre avec le boulevard du Mont d'Est empêchant tout réel projet de résidentialisation
- une extrême densité de logements concentrée sur un petit îlot résidentiel
- un sentiment de relégation ressenti provoqué par la « barrière » du parking PKO séparant l'ensemble immobilier du reste du quartier
- les masses du bâti (R+17) produisent des ombres portées au sol empêchant la végétation de se développer au cœur de l'îlot et le soleil d'entrer dans de nombreux logements

Aujourd'hui, alors que les indicateurs socio-économiques de la population qui y vit se dégradent, les seuls équipements existants sur ce quartier sont : une école et un club de jeunes situé dans un appartement mis à disposition par le bailleur qui ne peut plus faire face à l'effectif en surnombre de jeunes et aux demandes des familles.

D'importantes problématiques de sécurité ont été relevées sur ce quartier, des difficultés d'interventions des services de pompier, de santé ou des forces de l'ordre, dus à la configuration des lieux, contribuent à renforcer le sentiment de relégation des habitants du quartier.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 18



Vue du Palacio à la sortie de l'autoroute

Malgré une mixité fonctionnelle quasi-inexistante, (le quartier est clairement limité à l'habitation), on observe, néanmoins, une vie de quartier ne demandant qu'à se développer. Un accompagnement fort de la population se fait jour pour notamment permettre la facilitation de l'accès aux équipements de proximité des habitants et aux droits de manière générale. Des interventions sur le cadre de vie, via le dispositif de GUP, qui existent mais reste à développer en lien avec les bailleurs du secteur, sont en cours de réflexion notamment pour faciliter l'entretien des îlots résidentiels.



Cinéma de plein air au Palacio - Aout 2013

S'ajoutent à ces problématiques urbaines et sociales et à l'échelle du bâti, le vieillissement de la structure qui nécessite à plus ou moins brève échéance des interventions de réhabilitation (ravalement, remplacement des menuiseries, étanchéité...) relativement lourdes et ce dans le cadre complexe de deux copropriétés impliquant deux bailleurs sociaux et des copropriétaires privés-individuels.

La forme architecturale complexe du Palacio (coursives, cours, escaliers...) participe à la dégradation accélérée du bâti, induit des charges d'entretien de plus en plus difficiles à assumer notamment par les copropriétaires, entretient le climat d'insécurité et le repli sur soi.

Ce contexte et les évolutions à l'œuvre ou à venir sur le quartier Mont d'Est, voisin, nécessitent de mener une réflexion sur le devenir des espaces Abraxas, en termes de requalification du bâti, de limites entre espaces privés et publics, de traitement de cheminements piétons et de liaisonnement avec le quartier mont d'Est permettant notamment, de donner un accès plus aisé aux équipements publics dont les habitants du Palacio sont aujourd'hui privés.

▪ **Le quartier du Mont d'Est, un centre urbain régional au fort potentiel mais actuellement en perte de vitesse**

Le secteur du Mont d'Est, limitrophe du Palacio est la partie la plus achevée du centre urbain régional. En effet, ce secteur se caractérise par la construction d'ouvrages que les pouvoirs publics ont concentrés pour faciliter l'attrait économique et commercial du centre d'affaire de la ville. Des espaces de bureaux continuent de se développer, l'accès direct à l'autoroute A4, la station de RER A et le centre commercial des Arcades en font un bassin de vie économique de premier plan à l'est de Paris. Or, malgré la présence de sièges d'entreprises notables (IBM, Kellogg's, Groupama, Lavazza,...) ou d'administrations publiques comme le Ministère des Finances, la fonction économique du quartier semble prendre le pas sur le reste et met en défaut la tentative de mixité fonctionnelle initiale, réduisant ainsi le lien social.

L'installation du collège international et du lycée international et la création d'un nouveau quartier à l'ouest du Palacio doivent permettre d'envisager une transformation de ce quartier qui reste aujourd'hui à développer.

4 - Le quartier de la Butte Verte « Quartier de veille active » hors QPV

RESUME STATISTIQUE

Données INSEE et issues du service de l'Observatoire départemental des Données Sociales et données CGET en annexes)

- le quartier représente 9% de la population noisienne
- 45% de la population totale de la Butte Verte habite en logement social dont I3F est le bailleur principal
- Concernant cette frange de la population de la Butte Verte, 45% des ménages perçoivent l'APL
- 57% des ménages de l'enquête d'I3F ont un revenu fiscal inférieur à 60% du PLUS
- le revenu annuel moyen par occupant s'élève à 7085€

La Butte Verte est un territoire de 24 ha de 5 200 habitants. Il compte 2 024 logements dont 889 sont gérés par le bailleur social I3F soit environ 2300 habitants. Il s'agit majoritairement de logements PLUS. Ce territoire n'est plus inclus aujourd'hui dans la géographie prioritaire.

Les faits marquants du quartier :

- Des poches de paupérisation de la population nécessitant un accompagnement
- La présence d'une économie souterraine sur le quartier dont découle une d'appropriation « illicite » de l'espace public et privé commun (pieds et halls d'immeuble)
- Les conditions d'habitat et de cadre de vie qui se dégradent
- La nécessité de développer la présence d'acteurs associatifs mobilisés sur ce secteur
- Un risque de dégradation sociale

Un processus de rénovation a été engagé par la Ville sur ce secteur, il doit aujourd'hui pouvoir se poursuivre dans l'intérêt des habitants et nécessiterait un soutien partenarial, tant, au niveau urbain que dans la nécessité du développement du lien social



Butte verte : habitat dégradé

Les problématiques soulignées ci-dessus tendent à révéler le caractère fragilisé de la population de la Butte Verte qui vit dans un cadre urbain agréable mais qui risque de se dégrader fortement malgré l'implication de nombreux bailleurs qui se sont engagés dans des opérations de ravalement et de résidentialisation

On observe également un problème d'appropriation « illicite » de l'espace public et privé (pieds et halls d'immeuble) qui induit le ressenti d'un sentiment d'insécurité de la part des habitants .

Du point de vue de l'aménagement urbain, les enjeux principaux de la Butte Verte, sont de cibler d'une part, un travail d'articulation et de transition avec les quartiers environnants tels que la Grenouillère, le Champy et d'autre part, de désenclaver le quartier tout en préservant les qualités piétonnes propres au site de la Butte Verte qui se distingue par son caractère résidentiel, peu accessible aux voitures. Restructurer les cheminements piétons et les voiries aurait pour but de dé-complexifier le territoire en hiérarchisant les lieux et les accès.

Certains dysfonctionnements en termes d'appropriation des espaces publics ont déjà conduit la Ville à inclure cette partie du territoire en démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) et à intervenir pour résorber le stationnement gênant notamment. Une réflexion autour de la mise en œuvre d'une vraie mixité fonctionnelle a été lancée par les services de la Ville qui a permis de favoriser la rénovation d'une parcelle par la construction d'un ensemble immobilier intégrant commerces de proximité, logement et équipements publics (salle municipale, nouvelle crèche). Ainsi une attention a été portée au développement économique du quartier avec l'implantation en pieds d'immeuble de commerces de proximité, permettant de créer une nouvelle polarité sur le secteur. La présence de nombreux groupes scolaires (Gavroche, Celestin Freinet, les Abeilles) confirme la présence importantes de familles dans ce quartier.

Ce quartier imposerait une nécessaire requalification des espaces publics dégradés, vieillissants et qui semblent aujourd'hui inadaptés aux usages et aux besoins des habitants.

Dans le quartier de la Butte Verte, on observe la mobilisation de différents acteurs en faveur des jeunes : l'implantation d'un club de jeunes axé sur les pratiques artistiques, la présence des médiateurs associatifs et du service municipal dit « des arpenteurs » pour prendre en charge les jeunes éloignés des dispositifs. Le quartier est marqué par une mixité culturelle forte qui a des répercussions très positives sur le vivre-ensemble et les liens entre les habitants



Butte verte : un cadre de vie vieillissant



Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 21

Le risque que ce quartier évolue de manière défavorable pousse par conséquent à une nécessaire anticipation d'une stratégie de développement local pour agir dès aujourd'hui afin d'éviter que les écarts socio-économiques ne se creusent. Ce décrochage pourrait avoir des conséquences sur l'ensemble du quartier voire au-delà, sur la dalle du Champy. Cet espace étant le territoire de vie étendu de la population de ce secteur.

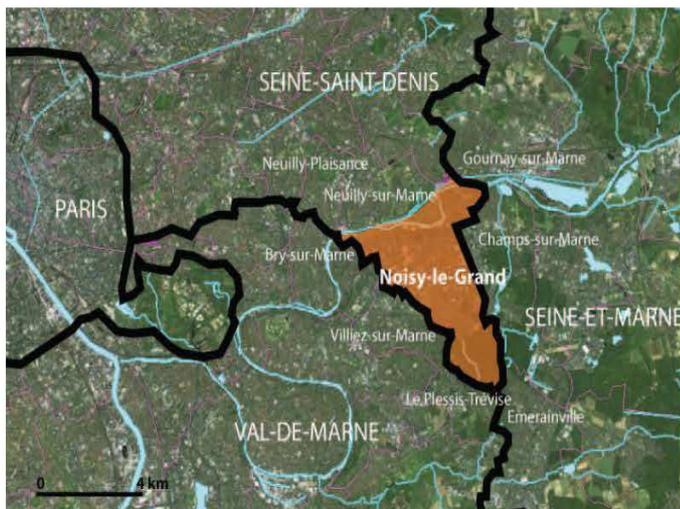
Avec des potentialités fortes, (vie culturelle, poumon vert du Parc de la Butte Verte, bonne mobilité piétonne,...) l'ensemble des acteurs de la politique de la ville doivent rester attentifs à ce que la « veille » sur ce quartier reste active pour poursuivre son développement et éviter que les écarts d'avec le reste du territoire ne se creusent.

C'est à ce titre que ce quartier nouvellement « sorti » de la géographie prioritaire est inscrit **comme quartier de veille active**, ainsi que le propose la loi de « Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine ».

I.B LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1- La commune et sa population jeune et familiale

Noisy-le-Grand, une commune très étendue à la croisée de 3 départements (source : PLH Noisy-le-Grand)



La commune de Noisy-le-Grand se situe à 12 km à l'est de Paris, sur les bords de Marne et à l'extrémité sud du département de la Seine-Saint-Denis. Elle est limitrophe des départements du Val de Marne à l'ouest (Commune voisine de Villiers-sur-Marne) et de la Seine-et-Marne à l'est (Commune voisine de Champs-sur-Marne).

La commune est devenue à la fin des années 2000 un pôle majeur de l'est parisien, comptant plus de 62 000 habitants pour 28 000 emplois. La ville compte désormais 63 000 habitants dont 27 % de 0 à 19 ans, 60 % de 20 à 59 ans et 13 % ont plus de 60 ans.

6^{ème} ville la plus peuplée de Seine-Saint-Denis, sa population représente 4.1% de la population du département.

La ville affiche un profil de ménage proche de la moyenne départementale avec davantage de familles qu'à l'échelle régionale : 30% des ménages sont composés d'une seule personne soit 6 points de moins qu'au niveau régional. La part des familles monoparentales est conséquente.

La structure par âges des Noiséens est proche de la moyenne départementale avec toutefois un peu moins d'enfants et légèrement plus de jeunes adultes. La part des séniors est légèrement moindre

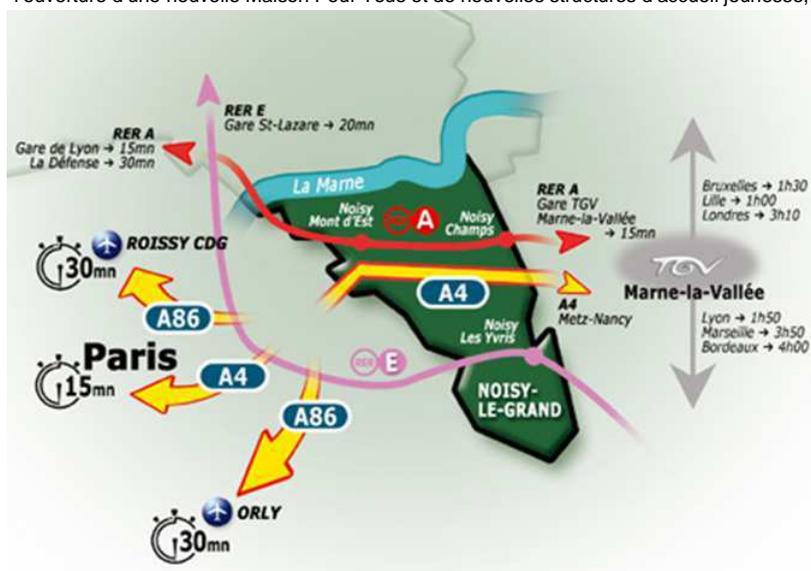
que la moyenne en Ile-de-France.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 23

2- Un potentiel de développement de Noisy-le-Grand

La ville s'appuie sur des atouts majeurs pour poursuivre son développement, à proximité des gares et dans le centre ville, s'imposant réellement comme une polarité économique, commerciale et résidentielle majeure à l'échelle de la région Ile-de-France. Aujourd'hui la ville de Noisy-le-Grand est entrée de plein pied dans une ère « post ville-Nouvelle ».

Elle accueillera le second lycée international de la Région Ile-de-France et a déjà inauguré en 2014 le collège international. Ville dynamique, les projets sont particulièrement nombreux et importants en matière d'aménagement urbain. Ils portent actuellement sur la création de l'éco-quartier Mail Horizon Nord, la mise en œuvre du CDT spécialisé sur la Ville durable dans le cadre du Grand Paris, le réaménagement des bords de Marne, l'ouverture d'une nouvelle Maison Pour Tous et de nouvelles structures d'accueil jeunesse,...



Son développement s'appuie à la fois sur son histoire, en redynamisant le centre ancien et en aménageant les rives de Marne et en ouvrant une partie du Bois Saint-Martin au public, tout en confortant les grandes polarités, notamment économiques (Mont d'Est, ZAE des Richardets), issues de la Ville Nouvelle de Marne-la Vallée.

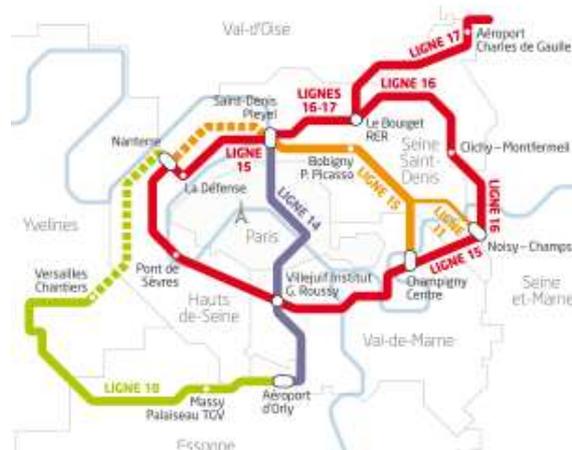
3- Un maillage territorial important

Noisy-le-Grand dispose d'une bonne qualité de desserte par les axes majeurs. La Ville dispose de 3 stations de RER (Noisy-Champs, Noisy-le-Grand-Mont d'Est et les Yvris). 12 lignes de bus assurent les transports de proximité et 3 échangeurs sur l'autoroute A4 permettent d'entrer et de sortir de la Ville.

La nouvelle gare routière et les futurs projets de transports en commun, devraient encore conforter cette position de carrefour et renforcer l'attractivité de la Ville. Aux 12 lignes de bus déjà existantes, le réseau de transports publics sera étoffé avec l'extension du TransVal de Marne et de la création d'une tangentielle.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 24

Cette situation géographique aux portes de Paris, à 20 minutes des deux aéroports et au cœur d'un important réseau de communication, en fait une ville dynamique à vocation régionale.



Noisy : à la croisée de 3 lignes de métro automatique (ligne 15, 16 et 11)
(Source : Site de la Société du Grand Paris)

4- Un cadre de vie marqué par le poids de spécificités urbaines très diverses

Une attention particulière est portée sur le maintien d'un cadre de vie qualitatif que les habitants semblent plébisciter d'après les résultats du sondage IPSOS de 2013 où 87% d'entre eux se révèlent satisfaits de vivre à Noisy-le-Grand. Avec les bords de Marne au nord et le bois Saint Martin au sud, la Ville compte près de 400 hectares d'espaces verts soit plus du quart de sa superficie ce qui est notable pour une ville de la région parisienne à la densité urbaine conséquente.

même si la Ville de Noisy-le-Grand possède une identité propre, la grande diversité de typologies urbaines présentes sur le territoire tend à rendre chaque quartier bien différent d'un autre.

Son centre typiquement briard cohabite avec un quartier d'affaires en pleine expansion. Le centre-ville est devenu un cœur de ville dynamique, convivial et attractif pour toute la commune. Il vise à retrouver sa vocation de pôle urbain et administratif grâce à une requalification urbaine et architecturale, déjà largement engagée, permettant la mise en valeur des linéaires commerciaux et l'implantation de nouveaux commerces, la facilitation des déplacements, et le développement d'une offre d'équipements structurants (agrandissement de l'hôtel de ville réunissant la plupart des services municipaux, implantation du centre aquatique les Nymphéas, du cinéma municipal Le Bijou).

A ce centre ville polarisant, s'ajoutent des quartiers pavillonnaires résidentiels principalement au Nord (La Varenne, les bords de Marne, Villeflaix et au sud de la ville celui des Richardets où se situe une importante zone industrielle. Ce dernier quartier est en pleine mutation, il accueille de plus en plus de jeunes familles avec enfants et fait l'objet de récents programmes de construction de logements HLM.



Le quartier du Champy est un quartier sur dalle qui porte fortement les traces de l'urbanisme des années 70 ainsi que les quartiers du Pavé Neuf et du Palacio. Ces quartiers en géographie prioritaires possèdent des marques architecturales très symboliques comme les Arènes de Picasso au Palacio ou les communément appelés « camemberts » du Pavé Neuf. (Photographie ci-contre)

5- La politique de la ville et Noisy-le-Grand, les contractualisations successives :

Absente jusqu'en 1996 des dispositifs de la politique de la ville, Noisy-le-Grand a mis en œuvre depuis cette date une politique volontariste de développement social et urbain afin de permettre aux quartiers accueillant une population défavorisée de retrouver la même qualité de vie et le même accès aux services publics et aux droits sociaux que le reste de la commune.

Contrat de ville

En 1996, le classement en « Zone Urbaines Sensibles » (ZUS) des quartiers « Pavé Neuf » et « Champy - Hauts Bâtons » a permis à Noisy-le-Grand de s'engager rapidement dans l'élaboration d'un Contrat de ville. Retenue comme site expérimental dès 1998, la Ville a signé le 7 janvier 2000 le contrat cadre « politique de la ville » portant sur une contractualisation avec l'Etat et les autres collectivités et institutions partenaires pour la période 2000-2006.

En 2001, la Ville a souhaité poursuivre et renforcer son intervention dans les quartiers prioritaires en s'engageant dans la mise en œuvre d'un « Grand Projet de Ville » (GPV), permettant des interventions très importantes sur le cadre bâti et l'environnement. C'est grâce à ce GPV que ces opérations particulièrement significatives telles la restructuration du quartier des Hauts Bâtons ont pu voir le jour. Par ailleurs, le GPV permettait d'élargir les territoires d'intervention et proposait une approche globale des problématiques urbaines, débordant largement des territoires « ZUS » définis en 1996. Ce projet était bâti sur le postulat de départ que les difficultés des quartiers et de leurs populations (enclavement, difficultés d'intégration...) ne pouvaient se résoudre uniquement à l'échelle locale.

En 2003, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (loi « Borloo ») a remplacé le GPV, en mettant en place de nouvelles priorités et de nouvelles procédures dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Noisy-le-Grand - 2007-2009

Dans un premier temps intercommunal et interdépartemental (avec Villiers sur Marne), le Contrat de ville a finalement été restreint au territoire noiséen afin de mieux prendre en compte les besoins et les problématiques locales.

A travers son contrat urbain de cohésion sociale, Noisy-le-Grand a souhaité poursuivre le partenariat avec l'Etat, les autres collectivités, les institutions et associations œuvrant sur le territoire noiséen, en maintenant l'accompagnement prioritaire des quartiers « Pavé Neuf », « Mont d'Est », « Champy », « Hauts Bâtons » et « Butte Verte », grâce à la définition d'un projet de cohésion sociale ambitieux qui a défini les orientations et objectifs des interventions en matière de développement social urbain.

Aujourd'hui c'est dans cette continuité d'esprit et avec une volonté d'associer l'ensemble des partenaires pertinents que Noisy-le-Grand a souhaité s'engager dans la co-construction de la nouvelle contractualisation dite Contrat de ville et de son projet de développement urbain et social.



**Volet
stratégique
2015-2020**

II LE VOLET STRATEGIQUE : UN PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL DE LA VILLE

II.A LES GRANDS PRINCIPES SOUS-TENDANT LE PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL DE NOISY- LE- GRAND

Une vision globale et participative de la mise en œuvre de la politique de la ville.

Cela signifie envisager les problématiques des quartiers comme liées au territoire global de la ville et avoir pour objectif la transformation de la société urbaine via l'utilisation des expériences individuelles et institutionnelles réussies.

C'est considérer à la fois :

- un élargissement d'échelle, en s'intéressant à la ville dans son ensemble. C'est-à-dire, regarder les quartiers du point de vue de leur appartenance à la ville en visant leur réintégration. Mettre en avant le « droit à la ville » pour l'ensemble des habitants. C'est à dire se sentir Noiséen avant tout, être acteur de la ville et non, seulement, simple habitant de tel ou tel quartier.
- une vision participative qui consiste à donner l'opportunité aux habitants de développer leur autonomie en accompagnant les initiatives issues des quartiers mais dans une vision d'élargissement au territoire de la ville.

Le projet s'attachera donc à travailler l'articulation Global (Ville) / Local (Quartier) en faisant en sorte que les actions, les initiatives locales soient prises en compte, reprises au niveau plus global de la ville, comme des bonnes pratiques à essaimer ou à généraliser et inversement. Ce qui existe sur la Ville devra tenir compte de chacun des quartiers, être valable pour chacun des habitants de chacun des quartiers.

Droit Commun, Crédits spécifiques, une nécessaire articulation

Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune. On peut donc parler « des droits communs ». Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics affectés au territoire.

En s'inspirant du principe de subsidiarité, l'objectif, consiste à organiser les politiques pour « raccrocher » ces quartiers prioritaires, qui concentrent les difficultés sociales, urbaines et économiques, au reste du territoire,

- en renforçant la mobilisation du droit commun sur ces quartiers d'une part et
- en complétant par des crédits spécifiques d'autre part,

Selon ces principes d'organisation, la politique de la ville, sur le territoire noiséen, sera ainsi envisagée comme un catalyseur permettant la mise en œuvre d'actions innovantes ou non.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 29

Conformément à la réforme de la politique de la ville, le Contrat de ville aura notamment pour objectifs de :

- redonner aux crédits spécifiques leur effet levier (en faire un « + »), en fixant dans le Contrat de ville les moyens de droit commun humains et financiers qui seront mobilisés ou remobilisés sur les quartiers prioritaires.
- associer le plus grand nombre des partenaires (habitants compris) qui seront intégrés comme parties prenantes, en sollicitant leur engagement, en mobiliser les partenaires financeurs, en leur demandant de s'engager dans le cadre d'un cofinancement de ce contrat.

II.B UNE APPROCHE INTEGREE : UN CONTRAT STRUCTURE AUTOUR DE LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHESION SOCIALE ET DU PROJET MUNICIPAL DE LA VILLE.

Comme l'indique la Loi de « Programmation pour la ville et la cohésion urbaine », les contrats de ville 2015-2020 s'inscrivent dans une démarche intégrée qui doit tenir compte, à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés, et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'Etat et ses établissements publics, les communes, le Département et la Région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques...) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes. A noter, que ce contrat aura vocation à être revu à l'aune de la réforme territoriale en cours.

Le Contrat de ville repose sur 3 piliers :

● Cohésion sociale

Le Contrat de ville prévoit les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assurent un investissement complémentaire des partenaires du Contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

● Cadre de vie et le renouvellement urbain

Les contrats de ville programment les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détaillent les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires qui bénéficient du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les contrats déterminent les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

● Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Le Contrat de ville intègre des mesures pour encourager la création et le développement des entreprises, soutenir le commerce de proximité et l'artisanat.

Il assure par ailleurs une présence des services de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation des contrats aidés, des aides à l'emploi, des dispositifs d'accompagnement intensif (accompagnement global, club ambition réussite,

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 30

accompagnement renforcé...) avec une attention particulière pour les habitants des quartiers prioritaires en recherche d'emploi, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

« Un projet de territoire est la formalisation par une collectivité territoriale d'une vision prospective de son territoire. Il vise à fixer le cadre nécessaire à la mise en cohérence des politiques locales en s'inscrivant dans une approche globale et s'appuie sur un diagnostic dynamique du territoire concerné intégrant ses atouts et ses faiblesses⁵ ».

Aussi, un contrat quel qu'il soit, ne saurait exister et fonctionner sans lien avec les potentialités d'un territoire et le projet d'une municipalité en place. Il a donc semblé important de pouvoir « traduire » en orientations stratégiques simplifiées, les trois piliers structurant le Contrat de ville de Noisy-le-Grand,

Ainsi :

Le pilier «Cohésion Sociale» est assimilé à « **Accompagner les parcours, répondre aux besoins et prévenir les difficultés** » ;

Le pilier «Cadre de vie et renouvellement urbain» est assimilé à « **Bien vivre dans sa ville et son quartier** » ;

Le pilier «Développement de l'activité économique et de l'emploi » est assimilé à « **Dynamiser les quartiers dans la ville** » ;

Au-delà de ces trois piliers, quatre thématiques (jeunesse, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et Valeurs républicaines et Laïcité), seront également intégrées, en transversalité, à l'ensemble des trois piliers initiaux du Contrat de ville.

Les grands enjeux se rapportant à chacune de ces thématiques sont développés ci-dessous.

Dans la partie suivante, seront identifiés et développés les différents enjeux structurant le Contrat de Ville se rapportant aux trois piliers et intégrant les quatre thématiques transversales de ce Contrat.

⁵ CGET Fiche Projet de territoire : « Inscription du Contrat de ville dans les outils de planification stratégique du territoire »

III LA CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT DE VILLE

III.A UNE ETAPE DE DIAGNOSTIC EN INTERNE, PUIS UN PARTAGE ET UN ECHANGE AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX POUR REPERER DES ENJEUX STRATEGIQUES

Un diagnostic territorial de la situation des quartiers prioritaires a été mené par la Ville, à partir de ses données internes, des données publiques externes, et des données des partenaires (bailleurs sociaux et opérateurs de l'Etat). Il fournit un appui à la construction tant du volet stratégique que du volet opérationnel du Contrat de ville noiséen.

Les services municipaux et les acteurs locaux ont, ainsi, travaillé à repérer des enjeux communs au développement du territoire, et au bénéfice des Noiséens. Ces enjeux ainsi définis permettent d'organiser la mobilisation des différentes politiques et la mise en cohérence des dispositifs spécifiques à l'échelle du territoire de la ville. Ils représentent le volet stratégique retenu pour toute la durée du Contrat de ville.

Dans un second temps, au regard des enjeux repérés, il sera co-produit avec l'ensemble des partenaires, un volet opérationnel chaque année jusqu'à la fin du contrat.

Chacun des signataires s'engagera dans la mise en œuvre et le financement de ces objectifs opérationnels et actions, en fonction de ses compétences respectives et de la mise en cohérence des politiques publiques en vigueur sur le territoire. Le cas échéant des partenaires non-signataires du présent contrat pourront également être interpellés et associés.

Les signataires :

La ville de Noisy-le-Grand

L'Etat et ses services déconcentrés DDPS, DTSP, DRJSCS,

DIRRECTE, DRIHL, DSDEN, DRAC,

Le conseil régional Ile de France

Le conseil départemental de Seine Saint Denis

La Caisse des Dépôts et Consignations

Les bailleurs :

Immobilier 3F, OPH 93, Osica, Résidence Logement des

Fonctionnaires (RLF), France Habitation, Espace Habitat Construction,

Efidis, Domaxis, Batigère, Emmaüs Habitat, Toit et Joie

Le TGI et les services en lien (SPIP, PJJ)

L'Agence Régionale de Santé Ile de France

La Caf de Seine Saint Denis

La Chambre de Commerce et d'Industrie

Pôle emploi

La méthodologie retenue pour l'élaboration du Contrat de ville a consisté en la mise en place d'un diagnostic partagé via des groupes de travaux qui ont eu lieu entre avril et juillet 2015, permettant :

- de sensibiliser l'ensemble des partenaires à ce qu'on nommait la « politique de la ville », afin de redonner du sens à un terme dont il est parfois compliqué pour les acteurs locaux d'appréhender à la fois l'échelle et ce qui la concerne.
- d'évoquer ce qu'est un Contrat de ville, et comment il se structure.

- d'échanger et recueillir les actions initiées, menées par chacun des services municipaux, chacun des acteurs locaux intervenant sur le territoire.

L'ensemble des réflexions issues de ces temps de travail a organisé le présent contrat et a permis de :

- définir les enjeux et les stratégies locales dans les différentes thématiques,
- identifier les acteurs et leurs compétences.
- définir les partenariats stratégiques et financiers pour la mise en œuvre du contrat, afin d'actionner les politiques de droit commun et les politiques spécifiques.

III.B LE CONSEIL CITOYEN : CO-CONSTRUIRE, CO-EVALUER L'ACTION PUBLIQUE ET RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR.

L'ambition portée par la réforme de la politique de la ville, est également de définir avec les habitants, ceux qui vivent, ou travaillent dans les quartiers, ce que sera l'avenir du territoire à l'échéance du contrat en 2020.

Il s'agit de construire et animer collectivement le projet de Contrat de ville de Noisy le Grand, au travers d'un processus de co-élaboration et de co-évaluation des projets avec les acteurs de la société civile (habitants, associations, acteurs économiques, etc.).

La participation citoyenne doit ainsi être intégrée au processus décisionnel, en s'appuyant notamment sur la création d'un conseil citoyen et sur l'ouverture des différentes instances de gouvernance, de suivi et d'évaluation du contrat à ses membres.

La ville de Noisy-le-Grand ayant une pratique de la démocratie locale ancrée depuis plusieurs années dans le fonctionnement de l'administration territoriale, afin d'assurer une bonne articulation avec les dispositifs de participation citoyenne existants, il est proposé de constituer un Conseil citoyen unique pour l'ensemble des trois quartiers relevant de la géographie prioritaire. Les Conseils Consultatifs de quartier existants ne pouvaient, en effet, se substituer aux Conseils citoyens, du fait notamment de leur mode de fonctionnement et de leur périmètre respectifs, ne recoupant pas seulement les territoires de la géographie prioritaire.

Ainsi, le conseil citoyen est une instance dont la liste des membres est arrêtée par le Préfet. Il portera le projet dans le cadre du contrat de ville et a vocation à participer à la vie de la collectivité. Il sera le nouvel outil de démocratie participative de Noisy Le Grand. Il sera indépendant (aucun de ses membres ne pourra être liés directement ou indirectement à la municipalité), animé et présidé par les habitants. Ce sera un nouveau partenaire de la Ville.

Les missions :

- 1- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- 2- Co-construire le Contrat de ville.
- 3- Faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes.

Le conseil doit servir de lien entre une parole libre des citoyens et les représentants de la Mairie :

Le conseil citoyen participe à la co-construction, du volet opérationnel et au suivi du Contrat de ville destiné aux trois quartiers prioritaires (Palacio-Mont d'Est / Pavé Neuf / Champy Hauts Bâtons) et au quartier de veille (Butte verte).

Il pourra également soulever des problématiques qu'il souhaite approfondir et émettre des propositions. Il sera partie prenante des décisions en intégrant l'ensemble des instances de gouvernance du Contrat de ville. Il pourra être à l'initiative de projets sur les quartiers et être consulté plus largement sur les projets municipaux dépassant le cadre stricto-sensu du Contrat de ville.

Les représentants du conseil citoyen seront sensibilisés à leur fonction et accompagnés par un prestataire extérieur dans le cadre du marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) lancé en lien avec le Contrat de ville. Ils participeront également aux sessions de formations autour des thématiques transversales également prévues dans le cadre de l'AMO. Une charte du Conseil citoyen sera établie collégialement par les membres du conseil fixant les modalités de fonctionnement de l'instance (bureau, représentants, radiation des membres etc.)

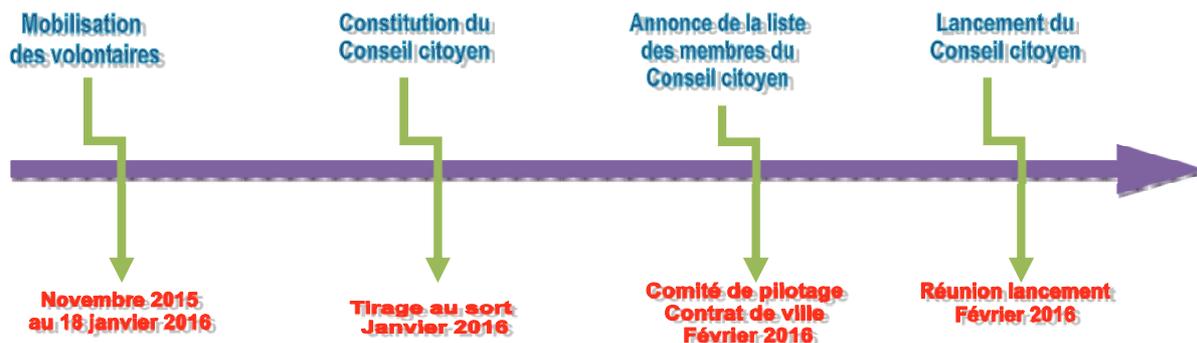
La composition :

Il sera composé de soixante personnes représentants majoritairement des habitants des trois quartiers prioritaires de la ville mais il est également ouvert à tous les habitants de la ville. Des acteurs locaux issus des quartiers seront aussi invités à rejoindre le conseil ; commerçants, associations locales, professions libérales, etc.

Cette nouvelle instance sera composée de deux collèges : un collège habitants et un collège acteurs locaux.

Les candidatures se font sur la base d'un appel à volontaire sous forme d'affichage, de dépliants intégrant des informations sur le conseil citoyen et d'un bulletin d'inscription qui sera à déposer dans une urne auprès des Maisons Pour Tous , de l'Hôtel de ville et des Mairies annexes et via un formulaire d'inscription à remplir sur le site internet de la ville. L'ensemble de ces informations sera également repris par le journal municipal.

Calendrier :



III.C LES THEMATIQUES STRUCTURANTES :

1- PILIER COHESION SOCIALE - Accompagner les parcours, répondre aux besoins et prévenir les difficultés

L'Éducation et la formation

Ce sont les deux leviers indispensables à la construction de l'autonomie et de la citoyenneté.

Une politique éducative doit, non seulement, permettre la constitution d'un socle de compétences éducatives au sens de compétences scolaires délivrées par les programmes de l'Éducation Nationale, mais également, au sens de compétences de culture générale, de citoyenneté, développées, par exemple, par l'éducation populaire, la culture etc. C'est à ce titre qu'il faut également mobiliser le sport, les loisirs, comme moteurs d'enrichissement personnel et moyens de développer des capacités d'émancipation et d'appréhension de la société.

Dans un contexte social et économique de plus en plus rude, chacun doit pouvoir obtenir les moyens d'accéder à des clefs de lectures, des clefs de réflexion, pour se prendre en main et faire face aux difficultés, le cas échéant. Il est donc intéressant de travailler à la diffusion de certaines de ces clefs en favorisant la formation tout le long de la vie, en développant l'éveil par l'éducation artistique, culturelle et sportive.

Enfin, une politique éducative doit également permettre la réussite scolaire de tous.

A Noisy le Grand, au-delà des missions assurées par l'Éducation Nationale, et des actions spécifiques menées dans le cadre du « Réseau d'Éducation Prioritaire » (REP), la Ville n'a pas souhaité développer de « Projet de réussite éducative » mais a soutenu et développé le partenariat avec les établissements scolaires, les associations et les autres institutions, pour améliorer les chances de réussite de tous les enfants au cours de leur parcours scolaire.

Elle a été moteur sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire et propose une offre diversifiée d'activités associant les services de la ville et le réseau associatif.

Cette implication se manifeste également à travers l'existence de nombreux dispositifs d'accompagnement à la scolarité sur le territoire noiséen, dont certains faisant l'objet d'une labellisation « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS), en partenariat avec la CAF.

Une coordination « accompagnement à la scolarité » est pilotée par la Direction Vie Associative et Vie des Quartiers de la Ville qui souhaite continuer à développer le réseau des partenaires de ce secteur afin d'impulser de nouvelles initiatives locales.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 35

La santé

La territorialisation des politiques de santé est un enjeu important pour l'avenir. Mieux vivre son habitat, être en bonne condition de santé, c'est pouvoir disposer notamment d'un « Espace (de vie) qui offre des conditions qui conviennent à la vie et au développement ⁶ ». Cela passe notamment par la mise en place d'une politique favorisant l'accès aux soins pour tous, mais également par le développement d'actions de promotion de la santé, de prévention, mais aussi la réflexion autour d'implantation de structures de santé de proximité. C'est notamment au travers un Contrat Local de Santé et un Atelier Santé Ville, aujourd'hui reconnus comme appropriés pour répondre aux besoins de santé au plus près et en concertation avec la population, que cette politique peut s'exprimer localement.

A Noisy le Grand, les difficultés dans le domaine de la prévention sanitaire avaient été identifiées préalablement à la mise en œuvre du CUCS : manque d'informations, difficultés d'accès aux soins de certaines catégories de public, absence de lieux de coordination et concertation.

Un groupe de travail avait été mis en place afin de définir les axes prioritaires d'un programme de prévention et de construire des réponses concertées face à des situations problématiques, en complément des programmes de santé publique. Il avait été acté la mise en place d'un « Atelier Santé Ville » (ASV), dont la coordination aurait dû être confiée au médecin responsable du Centre de prévention "Marie Curie" qui développait déjà de nombreuses démarches de prévention sanitaire.

Néanmoins ce dispositif n'a pas été mis en place. Il doit être relancé rapidement.

Les objectifs identifiés dans le cadre du CUCS restent toujours d'actualité quand ils ne se sont pas intensifiés (Identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté ; sensibiliser les jeunes et les personnes en difficulté aux questions sanitaires, et améliorer l'accès aux soins de ces publics ; Prévenir les conduites à risques et notamment les phénomènes d'addiction...).

Dans différents quartiers, un grand nombre de professionnels de santé arrivant bientôt à l'âge de la retraite, le renouvellement risque de poser question et d'accentuer la désertification du corps médical en général dans les quartiers. D'après les données de l'Observatoire Départemental des Données Sociales (ODDS), le nombre de médecins libéraux s'élève à 75 dont 61% sont conventionnés secteur 1. Ces chiffres sont légèrement inférieurs aux moyennes départementales.

Néanmoins, les données de l'ODDS montrent que les taux de bénéficiaires de la CMU et de la CMU-C (4,6% et 7,9%) sont inférieurs à ceux du département avec 6,8% de bénéficiaires de la CMU et 13,1% de la CMU-C.

⁶ Cela fait écho à la métaphore Développement Durable, développée dans le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain.

La culture, les sports et les loisirs

La culture, les sports, les loisirs doivent être considérés comme des outils de la cohésion sociale, à mobiliser dans un dessein plus profond de sensibilisation citoyenne. La culture est un bon exemple, elle n'appartient à personne ; elle est à tous et pour tous dans toute sa diversité. L'idée est donc de l'utiliser comme média au cœur des quartiers pour faire passer, des messages de citoyenneté. En ce sens elle est mobilisable pour sensibiliser, informer, faire évoluer les représentations et donc contribuer in fine au lien social.

A Noisy le Grand, la culture, le sport et les loisirs font l'objet d'une politique volontariste importante.

En matière culturelle, l'équipement prédominant dont le rayonnement dépasse les limites communales est l'Espace Michel Simon qui comprend un théâtre, une médiathèque et un hall d'exposition fréquemment utilisé pour y réaliser des manifestations de type conférences, forum. Il n'existe pas d'autre équipement intermédiaire permettant de se produire sur scène notamment pour ce qui concerne les pratiques amateurs.

La majorité des structures culturelles sont implantés en centre ville, que ce soit le cinéma municipal « Le Bijou », le conservatoire de musique ou l'EMS précédemment évoqué. Ainsi, la vocation culturelle du centre ville est fortement affirmée.

Concernant les pratiques amateurs, elles s'inscrivent très majoritairement au sein des Maisons pour Tous implantées dans les différents quartiers de la ville. Un trop petit nombre de jeunes entre 11 et 17 ans fréquentant ces équipements, ces activités nécessitent d'être plus fortement encouragées en direction de ce public. Même si une attention particulière en faveur de la promotion des talents jeunes ou moins jeunes de la ville est notable par le biais d'événement récurrents tels que le spectacle « Jeunes en scène ». La création d'un centre d'initiatives culturelles et artistiques est un des projets dont l'objectif est de permettre l'éclosion de vocations culturelles et artistique auprès de la population jeune.

Autre équipement au fort potentiel de développement culturel, la Villa Cathala. Aujourd'hui, Maison des arts et des associations, dont les activités mériteraient une plus grande appropriation de la part globalement des habitants et plus spécifiquement du public scolaire et issus des quartiers. L'ambition est de développer la médiation culturelle au sein de cet établissement en direction des écoles et de l'ensemble des habitants des quartiers de la ville.

Noisy-le-Grand, possède, également, un grand nombre d'équipements sportifs avec un gymnase dans chacun des quartiers. Certains doivent cependant faire l'objet d'une modernisation.

Un grand nombre d'associations sportives utilisent ces équipements et proposent, ainsi, une pluralité d'activités. Néanmoins, on observe un manque de lien entre ces associations et les habitants ou structures des quartiers. Des passerelles sont à nouer pour permettre une démocratisation des activités sportives.

Une attention particulière a été portée par la Ville aux nouveaux besoins exprimés (projets de skate parc ou de city stade comme celui de la Butte Verte et celui de terrain de football synthétique). L'idée aujourd'hui également affirmée consiste à proposer la création de nouveaux espaces récréatifs et sportifs, notamment dans les parcs publics avec l'installation de tables de ping-pong et ou de parcours sportifs.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 37

De manière générale, en plus de l'investissement sur des équipements de qualité, il est important de veiller à en renforcer un 'accès pour tous.

La Prévention de la délinquance, participation des habitants, soutien aux initiatives des habitants et citoyenneté

Il existe un paradoxe lié à une mise en exergue de certains aspects, notamment la délinquance, et à la non reconnaissance de la discrimination ; ces deux aspects étant tous deux liés à la tranquillité et à la sécurité.

Cela implique de travailler sur la dimension humaine et de pouvoir « offrir des conditions qui conviennent à la vie et au développement », en valorisant le « en marchant » sur le terrain plutôt qu'« à table » (en réunion). Ce qui signifie valoriser la proximité. Il s'agit donc de continuer à humaniser l'intervention dans les quartiers en réintroduisant l'humain, l'individu, pour repérer, orienter et accompagner les publics sur la base d'une intervention qualifiée, axée sur l'expertise des agents du service public. Cela passe, par exemple, par un réinvestissement par les services publics de certains quartiers qui en manqueraient.

Au-delà du construit, le quartier est composé de ses habitants et la notion d'habitat renvoie à la réappropriation de l'espace public par ces derniers. Ainsi, il a nous semblé important d'aller au-delà de la notion de participation des habitants et de concertation, qui ne dépasse parfois pas le seuil de l'information. L'idée est aujourd'hui de travailler sur la dimension humaine des quartiers. Non plus simplement en tentant de demander aux habitants (à ceux qui y vivent) leur avis ou de les informer mais, par exemple, en leur laissant assez de liberté pour qu'ils puissent intégrer à leur environnement leurs propres référents culturels. C'est ainsi qu'un travail basé sur la mémoire des quartiers, sur la valorisation des parcours de vie des habitants, semble être un outil indispensable à une réappropriation et à la re-création du « mieux vivre ensemble ». Cela pourra également passer par le développement des expérimentations déjà à l'œuvre de type jardins partagés, ou fresques, repas de quartier etc.

A Noisy le Grand, on constate que le sentiment d'insécurité continue à croître. La réhabilitation de certains espaces publics qui devait permettre de faire diminuer ce sentiment, prouve aujourd'hui, qu'il demeure essentiel de travailler sur l'appropriation de ces nouveaux espaces par les habitants.

Le dispositif Gestion Urbaine de Proximité développé principalement dans le quartier du Pavé Neuf et de la Butte verte aura vocation à être mis en œuvre plus globalement sur l'ensemble des territoires et en partenariat fort avec les bailleurs sociaux comme le prévoit la loi.

Une cellule de veille territoriale faisait partie des actions prévues par la précédente contractualisation mais elle n'existe plus aujourd'hui et le dispositif Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance n'a pas été mobilisé malgré un diagnostic sécurité existant qui commence à dater et mériterait une actualisation. L'objectif est de cerner au mieux, les problématiques en jeu pour pouvoir réellement statuer sur le sentiment d'insécurité et la réalité d'une situation. Le réseau de partenaires reste à développer sur ce thème.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 38

Une équipe de médiateurs appelée « arpenteurs urbains » intervient auprès de la population en cas de conflit notamment de voisinage et complète l'offre de médiation proposée par le club de prévention du territoire.

Les arpenteurs urbains de la ville interviennent auprès d'un public jeune en voie de rupture dont le risque de basculement dans la délinquance est le plus important. Leur travail d'écoute, d'observation et d'accompagnement de ces jeunes permet de repérer les situations à risque et d'intervenir auprès d'un public peu captif, le plus souvent éloigné de tous les dispositifs. C'est en ce sens, qu'ils ont récemment mis en place un programme de séjours de rupture permettant de sortir les jeunes de leur environnement direct et de travailler autour de leur comportement, de leur savoir être et de leur insertion professionnelle dans un cadre apaisé et propice à prendre de nouvelles résolutions et de nouveaux départs. L'équipe des arpenteurs urbains comprenant un responsable et trois agents nécessiterait d'être renforcée pour une présence accrue sur les quartiers.

A travers ses équipements « Jeunesse », la ville participe activement à proposer des activités autour de thématiques telles que les arts et la culture, l'insertion par le sport et l'international avec pour objectif global de travailler sur l'employabilité des jeunes.

Dans une logique permettant aux habitants de prendre part à la vie de leur cité, à exercer leur citoyenneté et éviter les mouvements de repli sur soi, de nombreuses actions favorisant leur participation (Nouvel an chinois, carnaval, fêtes de quartiers, forum des associations, festival « les chemins de traverse » etc.) sont également mises en œuvre par l'ensemble des services municipaux. A ce titre, peut être également mentionné le Fonds d'Initiatives Locales récemment expérimenté qui permet d'apporter une aide financière et/ou logistique à des habitants réunis en association pour porter des micro-projets d'animation locale dans les quartiers ou des sorties familiales ou culturelles. Ce dispositif cofinancé par l'Etat permet de répondre avec souplesse et rapidité, de manière complémentaire aux projets existants et aura vocation à être porté par le Conseil citoyens

PILIER COHESION SOCIALE : Accompagner les parcours, répondre aux besoins et prévenir les difficultés	
AXES STRATEGIQUES	PRIORITES
Favoriser la réduction des inégalités d'accès aux droits et faciliter le recours aux aides auxquelles les personnes ont droit	<ul style="list-style-type: none"> 1- Informer sur les conditions d'accès à un logement pour tous notamment en mettant en œuvre les objectifs du P.L.H 2- Permettre l'accès de tous aux loisirs et sports 3- Inscrire la santé au cœur d'une politique locale et comme un enjeu des politiques développées en faveur de la jeunesse et de la prévention 4- Optimiser et renforcer l'offre et l'organisation territoriale de proximité dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes et lutter contre toutes les violences 5- Favoriser l'accession à l'autonomie des jeunes notamment en soutenant les initiatives facilitant l'accès à l'emploi, à la qualification, à un logement, aux loisirs et à la culture et en proposant un accompagnement dans leurs démarches (logement, santé, insertion etc.) ;
Promouvoir et accompagner la réussite éducative de tous	<ul style="list-style-type: none"> 6- Réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés et le nombre de décrocheurs en soutenant les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire sur le territoire Noiséen. 7- Soutenir la fonction parentale et accompagner les parents dans leur rôle éducatif 8- Assurer la mixité sociale des écoles et collèges dans les territoires concernés compte tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire 9- Soutenir et accompagner la formation tout le long de la vie
Mobiliser l'ensemble des ressources locales pour assurer la tranquillité de tous sur l'espace public, dans une approche préventive	<ul style="list-style-type: none"> 10- Valoriser les initiatives allant dans le sens du respect, de la citoyenneté, de la tolérance, du bien vivre ensemble et des règles de vie commune. 11- Inciter et soutenir les nouveaux projets portés et proposés par les habitants, notamment via la vie associative et revaloriser la légitimité des instances participatives en tant que porteurs de projets (Conseil Citoyen, Conseil municipal des enfants, Conseil des sages, groupe d'habitants, groupes de jeunes, concertations des maires de quartiers...) 12- Proposer la mise en place d'actions pertinentes de prévention de la délinquance et de sanctions « alternatives », (Travaux d'Intérêt Généraux...), 13- Renouer avec les jeunes en rupture en initiant une politique d'écoute d'information et de soutien sur le territoire 14- Contribuer à l'éveil et l'ouverture vers l'art et la culture, les équipements culturels et patrimoniaux, en favorisant: <ul style="list-style-type: none"> - l'accès aux équipements culturels du territoire ; - la rencontre des populations avec les artistes et la participation aux arts vivants notamment à l'occasion de grandes manifestations ;

2- PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN - Bien vivre dans sa ville et son quartier

« Les objectifs du Projet National de Rénovation Urbaine (PNRU) ont été atteints à 70% puisque les quartiers ont changé sur tous les aspects urbains, mais leur peuplement est un échec réel » conclut le rapport du Comité d'Évaluation et de suivi de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. L'attractivité des quartiers n'a pas été restaurée malgré un embellissement de ces derniers. Cependant la mixité sociale fait toujours défaut. Ainsi, les quartiers ayant bénéficiés d'un Projet de Rénovation Urbaine (PRU), n'ont pas permis l'installation de familles nouvelles pour contre-balancer la paupérisation des quartiers prioritaires.

Aussi, afin de dépasser cet écueil, l'avenir des quartiers prioritaires doit être envisagé selon un double objectif : mixité sociale et mixité fonctionnelle⁷. La volonté de redonner une attractivité réelle à ces quartiers ambitionne deux enjeux : l'un relevant de l'ordre du « parcours résidentiel » en termes d'habitat ; l'autre qui défend l'enjeu d'accessibilité aux équipements (administratifs, sportifs, culturels...).

L'enjeu principal du contrat de ville en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain est donc d'améliorer de façon visible et durable la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Cet enjeu implique de :

- **Maintenir** la qualité des quartiers ayant déjà fait l'objet de Projets de renouvellement urbain (enjeu du Projet Stratégique Local) ;
- **Intervenir** sur les quartiers-îlots moins traités qui apparaissent en négatif (notamment au Mont d'Est) ;
- **Associer** les habitants aux projets ;
- **Actualiser** et mettre en œuvre la politique de peuplement dans ses différentes composantes (diversification de l'offre, politique d'attribution, politique des loyers,...) ;
- **Maintenir** la qualité de la vie, principal enjeu de la Gestion urbaine de proximité ;
- **Contribuer** à l'amélioration de l'efficacité des services, des commerces et des transports... Favoriser l'intégration des quartiers dans leur environnement ;
- **Décliner** un schéma local de tranquillité publique environnementale (les enjeux liés à l'exposition des jeunes à la délinquance et aux violences faites aux femmes étant traités dans le pilier Cohésion sociale).

L'idée sous-jacente concernant ce pilier, serait d'offrir la possibilité à chacun des habitants du quartier d'en partir ou de leur donner envie d'y rester, et, de susciter également chez d'autres l'envie de s'y installer.

⁷ **Mixité fonctionnelle** (Définition de l'observatoire de la ville) : La mixité fonctionnelle désigne le fait de disposer sur un territoire de l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville : logement, activité, commerces, équipements administratifs, culturels, de mobilité, de loisirs...

Cela implique de tout mettre en œuvre pour permettre aux habitants de sortir de leur territoire d'habitation, mais également de leur faciliter l'accès aux ressources et notamment aux services publics, pour ne pas subir l'exclusion du fait de leur lieu d'habitation.

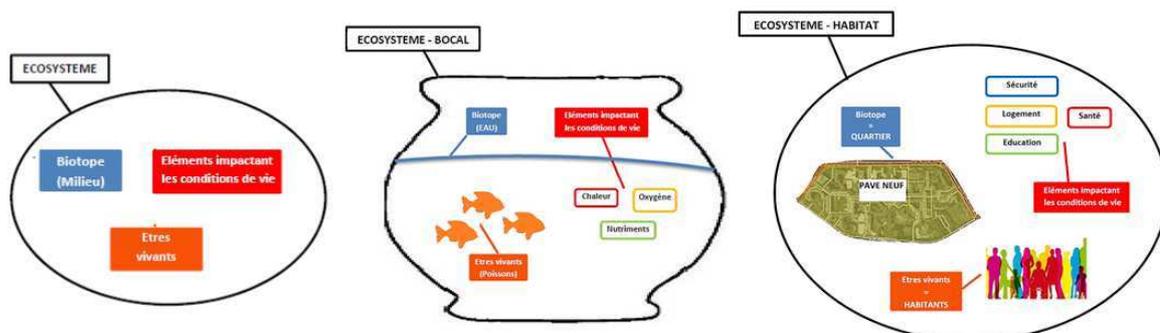
Ainsi, il a semblé intéressant et innovant de réfléchir à la notion d'habitat au sens large, c'est-à-dire au sens de « Espace qui offre des conditions qui conviennent à la vie et au développement ».

Pour tenter une métaphore écologique, considérer l'habitat au sens de biotope ou « milieu qui compose un éco-système ».

Dans cet écosystème vivent et interagissent des êtres vivants (des citoyens, des habitants) et leur biotope, leur milieu (le quartier).

Dans un éco-système, les conditions de vie des êtres vivants diffèrent en fonction de la présence plus ou moins grande de différents éléments dans le biotope ou milieu.

L'idée est donc, par analogie, de pouvoir offrir à ces « êtres vivants-citoyens-habitants », un « milieu-quartier » qui offre des conditions qui conviennent à leur vie et leur développement ».



Ce qui renvoie non seulement à l'idée de disposer d'un logement, mais également à des notions de santé, de voisinage, d'emploi, de famille... qui doivent être pensées plus largement en tant qu'éléments nécessaires du biotope, du milieu.

Ainsi l'ensemble des thématiques du Contrat de ville pourront être pensées en tant qu'« éléments du milieu-quartier » à faire évoluer pour une meilleure vie et un développement optimal des « êtres vivants-citoyens-habitants ».

A Noisy-le-Grand, dans chacun des quartiers et plus particulièrement ceux en géographie prioritaires, la ville œuvre à améliorer le cadre de vie de tous les habitants.

En janvier 2012, la Ville et ses partenaires ont signé avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), la Convention pour le Projet de Rénovation Urbaine de la Ville de Noisy-Le-Grand. La restructuration des espaces publics majeurs du Pavé Neuf et la rénovation d'une série d'espaces secondaires mal entretenus et insécures à mobiliser 15 millions d'euros. Il a été également engagé sur ce secteur la requalification, la sécurisation et la réorganisation du stationnement public/privé ainsi qu'un important programme de résidentialisations des pieds d'immeubles, ces résidentialisations visent, par le traitement des espaces extérieurs résidentiels, à régler les confusions entre espaces publics et privés et à requalifier les lieux de vie souvent dégradés. Un axe fort du travail sur ce secteur et l'intervention sur l'habitat privé (qui représente la moitié des logements du quartier) :

- Selon le degré de difficulté, mise en place d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ou Plan de Sauvegarde qui ont permis le redressement financier des copropriétés et la réalisation de travaux d'amélioration et de sécurisation ;
- Résidentialisation et échanges fonciers avec la Ville de certaines copropriétés et résidences HLM afin de clarifier la gestion et l'usage des espaces publics et privés.
- Acquisition-amélioration d'une résidence par I3F afin de réduire le nombre de bailleurs sociaux dans le quartier et de réaliser d'importants travaux de rénovation sur cette résidence.

Sur le quartier Champy / Hauts-Bâtons, dans la continuité de la lourde restructuration des espaces publics. Une opération de démolition-reconstruction de la cité Château de France (site d'ATD quart Monde) est en cours avec diversification de l'offre de logements afin d'améliorer la mixité sociale dans ce quartier composé presque exclusivement de logements sociaux :

L'opération de démolition reconstruction en cours va, en effet permettre d'implanter sur le site d'une résidence en accession libre et d'une résidence en PLS ainsi qu'un programme de logements en accession privée.

Au-delà du « construit » c'est tout une démarche de gestion urbaine de proximité qui a été initiée et qui doit continuer à se développer sur l'ensemble des quartiers d'habitat social

Les nouveaux espaces publics font l'objet d'un accompagnement dans leur appropriation par les habitants afin d'éviter leur dégradation ou pour rétablir un fonctionnement adéquat là, où ils n'ont pu encore être réhabilités. Les bailleurs seront partie prenante de ce dispositif qui intégrera notamment la programmation d'actions en lien avec les conventions de gestion urbaine de proximité qui seront annexées au présent contrat comme le veut la loi.

Des liens sont à nouer entre les dimensions urbaines et sociales. Le Contrat de ville offre l'opportunité de permettre la transversalité entre l'habitat et le cadre de vie, et la cohésion sociale, l'emploi. Ce qui manquait cruellement dans le fonctionnement de la précédente contractualisation. Une réorganisation des services œuvrant autour de la politique de la ville est inévitable, pour accéder à plus de partenariat et transversalité dans l'action, son suivi et son évaluation.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN : Bien vivre dans sa ville et son quartier	
AXES STRATEGIQUES	PRIORITES
Améliorer la qualité urbaine dans les quartiers en intégrant la notion de mixité fonctionnelle⁷ pour palier au dysfonctionnement urbain	<ol style="list-style-type: none"> 1- Favoriser et accompagner la rénovation et le renouvellement urbains des quartiers permettant l'amélioration de la qualité des logements et intégrant le développement de la mobilité résidentielle ; 2- Penser, prévoir et réaliser un aménagement urbain en visant la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle dans et hors Quartier politique de la Ville (stratégie d'attribution) 3- Développer les dessertes pour mieux circuler en mobilisant des dispositifs alternatifs à ceux existants (Pedibus, covoiturage sur site internet ville, réfléchir à la mise en place de location de voitures et vélos électriques, actualiser le schéma des itinéraires cyclables...)
Faire de l'appropriation de l'espace public et collectif résidentiel un vecteur permettant le renouvellement des pratiques d'animation sociale, de médiation et de prévention	<ol style="list-style-type: none"> 4- Développer les espaces permettant une offre culturelle, sportive et de loisirs de proximité dans les quartiers, en suscitant la mixité de territoire et d'âges 5- Maintenir et développer la présence des services publics dans les quartiers et favoriser un accès égal pour tous (création de la Maison de la Justice et du droit). 6- Développer les actions de proximité permettant les rencontres, le développement du lien social, la réappropriation de l'espace public, pour favoriser et accompagner l'implication des habitants dans la vie du territoire (signature d'une charte GUP) 7- Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique, notamment, en développant la concertation partenariale sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. 8- Permettre la mise en valeur de la mémoire des quartiers en tant que partie intégrante de l'histoire et du patrimoine de la ville et ce dans le but de construire et de transmettre une histoire commune autour de valeurs partagées (Palacio, Pavé neuf, Fort de Villiers...). 9- Développer l'information entre acteurs dans le champ de la tranquillité publique et prendre en compte la prévention situationnelle⁸ au niveau du cadre de vie (présence et accompagnement des habitants, échange d'informations intégrant leurs attentes, écoute et analyse du sentiment d'insécurité)

⁸ **Mixité fonctionnelle** (Définition de l'observatoire de la ville) : La mixité fonctionnelle désigne le fait de disposer sur un territoire de l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville : logement, activité, commerces, équipements administratifs, culturels, de mobilité, de loisirs...

⁹ **La prévention situationnelle** consiste à élaborer des méthodes et des actions orientées vers la prise en compte de la sécurité dans les aménagements des espaces publics ou privés. Son application est censée réduire le sentiment d'insécurité.

3- PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dynamiser les quartiers dans la ville

La notion de développement économique est souvent peu, pas ou mal abordée dans les quartiers et se limite la plupart du temps à faire émerger des initiatives sans tenir compte de leur réelle nécessité et donc de la survie potentielle de ces activités. Or il est nécessaire de se préoccuper de la fragilité du tissu économique et d'anticiper les risques et les besoins, particulièrement concernant les petites entreprises. Il faut également tenir compte de la pluralité et de la mixité des initiatives économiques en considérant l'échelle de la ville, en ne limitant pas le développement économique à la simple satisfaction des besoins ou de la représentation que l'on peut se faire des besoins des habitants des quartiers, mais en créant de la richesse pour toute la ville.

Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les liens avec les acteurs du territoire, de les diversifier en sollicitant les acteurs de l'économie sociale et solidaires (ESS) porteuses d'initiatives innovantes, tant dans les activités proposées que dans la façon de les mettre en œuvre. Cette passerelle vers l'ESS est par ailleurs un bon moyen d'aider à la pérennisation d'activités économiques portées initialement par des associations, en leur proposant un modèle économique adaptable aux valeurs associatives dont elles sont issues.

De même, il est important de travailler à la coordination d'un réseau d'acteurs de l'emploi, qui devient une nécessité devant l'exposition de plus en plus fréquente de chacun au risque du chômage. Permettre l'accès à l'emploi pour tous, implique de lutter contre les discriminations liées au lieu d'habitation, aux origines, au sexe, à l'âge. Il est nécessaire de ne pas occulter cela pour accentuer les efforts notamment auprès des jeunes diplômés.

A Noisy le Grand, un accent majeur est porté depuis un grand nombre d'années sur le développement économique via notamment l'accompagnement des créateurs d'entreprise, la création d'une base de données « locaux d'activités », le club Ville-Entreprises, l'aménagement de zones d'activités et l'intégration aux projets urbains de locaux commerciaux en pied d'immeuble ...

La Ville bénéficie d'une position stratégique majeure. Elle permet d'attirer des entreprises, de créer ainsi de la croissance sur le territoire et de disposer de ressources mobilisables auprès des habitants pour améliorer leur qualité de vie et auprès des services publics. La commune est ainsi le siège social de grandes entreprises et dispose d'importants ensembles de bureaux concentrés en particulier dans le centre des affaires du Mont d'Est.

Un autre axe important d'intervention consiste à veiller à la présence d'une mixité fonctionnelle qui permette aux habitants de disposer de commerces de proximité de qualité. Les quartiers ne doivent pas consister en des territoires-dortoirs, la présence de commerces étant synonyme de dynamisme et de vie sur les quartiers. Développer et sauvegarder les commerces en pied d'immeuble est un domaine d'intervention visant également à développer l'économie du territoire. L'ensemble des actions pouvant ainsi concourir à dynamiser économiquement les quartiers en intervenant sur la mobilité des habitants, les pratiques tarifaires et les leviers fiscaux.

Concernant l'emploi, des indicateurs¹⁰ signalent que l'emploi salarial s'est dégradé plus fortement dans les quartiers prioritaires à Noisy-le-Grand que dans le reste du département

¹⁰ Données CGET + annexes

La Ville dispose aujourd'hui de deux temps de promotion de l'emploi l'un en milieu d'année dédié à la jeunesse et porté par le service jeunesse (Forum Activ'Emploi) et l'autre plus généralement à tout public « en recherche d'emploi » se déroulant courant octobre porté par le service Développement Economique (Forum de l'emploi). Il faudra repenser ces événements pour les rendre plus efficaces.

La coordination de l'ensemble des partenaires de l'emploi tels que Pole Emploi, la Mission locale, la Maison de la Jeunesse, le PIMMS (Point Information Médiation Multiservices), les associations locales est nécessaire et doit être consolidée pour pouvoir jouer un rôle prépondérant dans l'accès à l'emploi et la lutte contre le chômage. L'accompagnement des publics les plus fragiles et en situation de précarité et un objectif majeur en termes de partenariat à mener par la Ville.

PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Dynamiser les quartiers dans la ville

AXES STRATEGIQUES	PRIORITES
<p>Accompagner la construction des parcours vers l'emploi, en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque habitant</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Supprimer les freins à l'emploi et développer les leviers permettant l'accès à un emploi stable et de qualité 2- Améliorer l'organisation territoriale de proximité dans le domaine de l'emploi en optimisant le partenariat avec la Mission Locale Intercommunale, Pole Emploi, le Département et la Région 3- Faciliter les formations personnelles ou « informelles » pour permettre à chacun à tous les âges de développer et de valoriser ses compétences 4- En matière culturelle ou sportive, favoriser les pratiques amateurs et permettre les échanges avec les professionnels 5- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté et très éloignées de l'emploi ; notamment en suscitant la mise en œuvre de dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) 6- Favoriser l'accession à l'autonomie des jeunes notamment en soutenant les initiatives facilitant l'accès à l'emploi, à la qualification, en proposant un accompagnement dans leurs démarches; 7- Impliquer les jeunes et valoriser les ressources et le potentiel que constituent leurs initiatives sur le territoire et notamment auprès des institutions ;
<p>Favoriser l'aide à la création, l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises au sein de quartiers</p>	<ol style="list-style-type: none"> 8- Développer la dynamique autour de l'économie locale de proximité en lien avec le renouvellement urbain et les dynamiques de quartiers 9- Soutenir la création, le maintien et le développement des activités économiques et commerciales et particulièrement celles relevant du champ de l'économie solidaire et des dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) 10- Faire progresser l'entrepreneuriat féminin en développant un accompagnement dédié auprès des femmes porteurs de projet

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 47

4- Thématiques transversales :

La Jeunesse

La réforme de la politique de la ville et le contrat de Ville posent le principe de l'intégration de cette thématique de façon transversale dans l'ensemble de ses piliers.

Les publics jeunes, et particulièrement les jeunes en difficulté, sont prioritairement visés par la politique de la ville. Ainsi, En insistant sur la nécessité d'une approche transversale de la question de la jeunesse, il convenait d'interpeller l'ensemble des politiques publiques à travers le prisme de la jeunesse afin qu'elles intègrent les enjeux suivants :

- o Accueillir, écouter, informer, conseiller les jeunes,
- o Les impliquer dans la vie de la cité, les ouvrir à la citoyenneté en leur permettant de l'appréhender et soutenir leurs initiatives,
- o Proposer et co-construire des réponses à la situation des jeunes en difficulté ou en situation de précarité

Il était nécessaire de différencier les questionnements en fonction des tranches d'âges ; les questions concernant les 11-16 ans se concentreront naturellement autour de l'éducatif, de la socialisation et de l'accès à l'autonomie, tandis que celles concernant les 16-25 ans se focaliseront plus autour de la formation, de l'accès au logement, de l'accès à l'emploi, et de la prise en compte des problématiques de paupérisation d'une partie de la jeunesse.

A Noisy le Grand, la politique jeunesse et un plan d'action jeunesse ont été élaborés pour mettre en œuvre l'expression des besoins des jeunes issue de la consultation mise en place en 2011 et appelée Assises de la Jeunesse. Ce travail de consultation mené en collaboration avec l'Injep a permis de recenser les besoins et envies des jeunes et les Assises de la Jeunesse de 2013 ont constitué un temps de réponse de la part de la Ville vis-à-vis des doléances du public jeune.

De ces assises est notamment issue la Maison de la jeunesse, structure labellisée « information jeunesse » dont l'objectif est de permettre l'accompagnement des jeunes quels qu'ils soient durant toutes les étapes charnières de leurs vies.

L'évolution des clubs de jeunes est actuellement en cours. Une thématisation (sport, citoyenneté, artistique, ...) de chaque club permettra de dépasser les logiques d'appartenance au quartier et de travailler sur la thématique de l'employabilité afin de permettre une ouverture du public jeune sur le monde, et l'acquisition de nouvelles compétences.

On note une évolution de la situation depuis 2011, même si les points faibles repérés dans le rapport de l'INJEP¹¹ n'ont pas complètement disparu :

¹¹ Diagnostic INJEP 2011 pour Noisy-le Grand : « La situation des Clubs de jeunes qui donnent parfois une impression d'un certain abandon notamment si on les compare aux MPT, et qui souffrent dans leur fonctionnement d'un turn-over important des équipes d'animation. »

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 48

- L'articulation entre Maisons Pour Tous et locaux jeunes se développe peu à peu.
- L'Education Nationale s'inscrit peu à peu dans les projets et co-porte ponctuellement certaines actions. Le lien commence lentement à se faire entre le service jeunesse et ce partenaire essentiel.

Aujourd'hui, l'intégration des actions jeunesse au sein de la politique municipale se traduit notamment au travers d'actions marquantes comme la mise en place d'un chantier international, la reconduction tous les deux ans du -spectacle Jeunes en scène...

De manière globale, une politique pro-active est à consolider pour que la Ville puisse être un relai efficace auprès de la jeunesse, notamment en matière d'emploi, et ce, dans une logique coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire (Mission Locale, Pole emploi, associations etc.).

L'égalité femmes-hommes

Dans son premier rapport sur les inégalités en France, l'Observatoire des inégalités souligne « *une marche trop lente vers l'égalité* » concernant les femmes et les hommes. De même que pour la thématique jeunesse, cette seconde thématique transversale devra être intégrée à l'ensemble des politiques développées par tous les partenaires signataires.

Le loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, adoptée le 4 août 2014, a pour objet l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions égalité professionnelle, lutte contre la précarité spécifique des femmes, protection des femmes contre les violences, image des femmes dans les médias, parité en politique et dans les responsabilités sociales et professionnelles. C'est en s'inspirant de cette loi que la thématique doit être envisagée afin « *de faire reculer les inégalités, le sexisme et les violences partout où ils persistent : dans la famille, au travail, en politique, mais aussi dans le sport, la culture, l'espace public... Des chiffres-clés sont indispensables. Ils permettent de mettre au jour la réalité des inégalités, dont l'ampleur est encore trop souvent mise en doute.* »¹²

A Noisy-le-Grand, force est de constater que la prise en compte de l'égalité femmes-hommes ne débouche pas encore sur une vraie politique mise en œuvre de manière effective, concrète et suivie. Depuis neuf ans, le projet « Mars au féminin » propose chaque année au mois de mars de mettre l'accent sur ce thème. Au regard de l'opportunité apportée par le Contrat de ville, l'égalité femmes-hommes a vocation à se traduire par un réel engagement de la ville sur ce point permettant à termes de pourquoi pas s'engager dans un dynamique autour de la signature de la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ».

Dans cette optique, des actions isolées ont néanmoins déjà été mises en œuvre et seraient à renforcer. Elles concernent principalement des temps de formations et de sensibilisation au sein des services de la mairie, en milieu scolaire et associatif.

¹² <http://femmes.gouv.fr/publications/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/vers-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-chiffres-cles-lessentiel-edition-2015/>

La lutte contre les discriminations et accès au droit

Discriminer, c'est faire un choix fondé sur des critères prohibés par la loi (art. 225-1 du code pénal). Constitue une discrimination, le traitement moins favorable et non justifié d'une personne par rapport à une autre dans une situation comparable, en raison de critères interdits par la loi. Ainsi, discriminer c'est traiter une personne moins bien qu'une autre, sur la base d'un motif interdit par la loi.

La loi identifie vingt motifs de discriminations : l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, l'état de grossesse, le patronyme, les opinions politiques, les activités syndicales, l'identité sexuelle, le lieu de résidence. Eu égard à ces vingt motifs, il est évident que cette thématique ne pouvait être que transversale tout comme son « traitement ».

Les discriminations peuvent concerner tout le monde. Or, beaucoup ignorent ce qu'est une discrimination, ne savent pas ce qu'en dit la loi, subissent et/ou peuvent faire subir des discriminations en actes ou en mots, consciemment voire, le plus souvent, de façon inconsciente.

Aussi un devoir de pédagogie, d'information et d'aide à la connaissance, l'accès au droit est indispensable et intrinsèquement lié à la lutte contre les discriminations

A Noisy-le-Grand, la Ville, propose un Point d'Accès au Droit labellisé. Il s'avère que seules quelques permanences d'accès aux droits, non coordonnées, sont tenues au sein de la Maison des Services publics et de la Maison des Solidarités. Dans la précédente contractualisation, il était déjà fait état d'un manque de visibilité lié notamment « *au fait que les associations ont des lieux de permanences dispersés et ne couvrent pas le territoire de manière équilibrée* »¹³.

L'enjeu de coordination de l'ensemble des acteurs était déjà posé et se révèle toujours d'actualité.

Aujourd'hui l'idée de travailler autour d'une centralisation de l'ensemble des permanences liées à l'accès au droit dans un seul lieu permettrait une meilleure identification des possibilités offertes aux Noiséens, puisqu'il s'agit en premier lieu d'informer les habitants sur leurs droits et de les inciter et les accompagner à s'en emparer dans une démarche de citoyenneté.

L'axe portant à proprement parler sur la lutte contre les discriminations reste cependant à étayer au travers d'un nécessaire diagnostic de situation couplé à une sensibilisation des partenaires voire des habitants. La perspective étant de pouvoir à moyens termes envisager de se projeter sur un

¹³ CUCS Noisy le Grand p22 « La ville de Noisy-le-Grand dispose d'un fort potentiel dans le domaine de l'accès au droit : des structures sont en émergence (Maison des Solidarités, PIMMS...), onze permanences de professionnels s'y tiennent, ce qui est conséquent. Les besoins de la population apparaissent très importants, les permanences étant remplies en moyenne à 80 % alors qu'il n'y a pas de visibilité de l'accès au droit sur le territoire.

Plan de Lutte contre les Discrimination à l'échelle communale qui permettrait de proposer une programmation d'actions à construire, puis à suivre et à évaluer pour véritablement pouvoir aider les personnes victimes de discriminations.

Les valeurs de la républiques et laïcité

« L'épreuve des attentats de janvier 2015 a révélé l'urgence de se retrouver autour de la notion de République. Bien plus qu'une forme d'organisation du pouvoir, la République est, en France, un ensemble de principes, de valeurs, de lieux et de symboles qui renvoient à notre histoire contemporaine. Les faire connaître, les partager, les célébrer sont autant d'actes d'adhésion qu'il faut préparer dès l'école, afin que les futurs citoyens puissent devenir des acteurs engagés le moment venu (...).

Une République qui se fonde, non sur des bases culturelles ou ethniques, mais sur des fondements strictement politiques. Elle n'est pas une conviction que l'on respecterait selon son bon vouloir, ni un dogme qui imposerait à tous une même vision du monde. Au contraire, elle est un principe régulateur, qui transcende les convictions et les croyances de chacun, un cadre qui nous permet de vivre en bonne intelligence les uns avec les autres. La laïcité est un principe juridique, qui régit l'organisation de l'État dans ses rapports avec les différents cultes. Si elle impose à l'État et à ses agents une obligation de neutralité dans l'exécution du service public, pour autant elle ne traduit pas une hostilité à l'égard du fait religieux. Surtout, la laïcité garantit à chacun la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, de même qu'elle garantit l'égalité des droits entre citoyens, quelles que soient leurs convictions ou leurs croyances. Tels étaient les objectifs de la loi de séparation des Églises et de l'État, adoptée en 1905. Nous devons aujourd'hui raffermir et promouvoir le principe de laïcité, qui nous protège de toutes les intolérances. Un travail de pédagogie de la laïcité est plus que jamais nécessaire. »¹⁴

Un certain nombre de mesures ayant été proposées par le Comité Interministériel pour l'Égalité et la Citoyenneté (CIEC) de mars 2015, ce pilier sera mobilisé dans le cadre du Contrat de ville de Noisy-le-Grand. Néanmoins, en accord avec les services de l'État, il a été choisi de travailler ce quatrième pilier en transversalité. L'ensemble des notions évoquées renvoyant déjà à des objectifs identifiés dans chacune des thématiques précédemment développées.

Notre ambition est de sensibiliser les agents et partenaires autour des fondamentaux relevant des valeurs de la République, de la citoyenneté et de la laïcité, dans un premier temps, puis d'œuvrer à faciliter la vie et l'engagement citoyen des Noiséens quel que soit leur âge, en mobilisant l'ensemble des services et des partenaires de ce Contrat de ville.

¹⁴ Comité Interministériel pour l'Égalité et la Citoyenneté du 06 mars 2015

http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/06.03.2015_dossier_de_presse_comite_interministeriel-egalite-citoyennete-la_republique_en_actes.pdf

JEUNESSE	EGALITE FEMMES-HOMMES	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	VALEURS REPUBLICAINES ET LAICITE
<p>1- Impliquer les jeunes et valoriser les ressources et le potentiel que constituent leurs initiatives et notamment auprès des institutions ;</p> <p>2- Permettre et développer l'accès à la citoyenneté des jeunes et susciter les expérimentations participatives</p> <p>3- Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes notamment en soutenant les initiatives facilitant l'accès à l'emploi, à la qualification, à un logement, aux loisirs et à la culture et en proposant un accompagnement dans leurs démarches (logement, santé, insertion etc.) ;</p> <p>4- Renouer avec les jeunes en voie de/ou en rupture en initiant une politique de prévention solidaire sur le territoire ;</p> <p>5- Accueillir les jeunes et leur donner l'opportunité d'occuper la place qui leur revient sur le territoire Noiséen</p> <p>6- Accompagner et mobiliser les acteurs locaux et les institutions concernées autour des enjeux développés ci dessus.</p>	<p>1. Redonner leur place aux femmes dans la ville et l'espace public en général</p> <p>2. Favoriser la mixité professionnelle des métiers et formations</p> <p>3-. Repenser l'articulation des temps de vie</p> <p>4. Soutenir et développer l'égalité dans les pratiques sportives</p> <p>5. Lutter contre les stéréotypes sexistes à tous les âges</p> <p>6. Lutter contre les violences faites aux femmes</p> <p>7- Accompagner et mobiliser les acteurs locaux et les institutions concernées autour des enjeux développés ci dessus.</p>	<p>1. Informer les personnes sur leurs droits et les recours possibles contre les discriminations</p> <p>2. Valoriser la richesse et la diversité culturelle des habitants de la ville et faire évoluer les politiques publiques, dans une visée effective égalitaire d'accès aux droits, aux services, à l'emploi, au logement, à la formation, à la santé, à la vie culturelle et à la cité.</p> <p>3. Développer l'accessibilité des lieux et services par rapport au handicap dans le cadre de l'égalité de tous devant le service</p> <p>4. Accompagner et mobiliser les acteurs locaux et les institutions concernées autour des enjeux développés ci dessus.</p>	<p>1.Favoriser l'engagement citoyen</p> <p>2.Participer au développement du sentiment et être acteur du « vivre ensemble » dans un respect mutuel</p> <p>3.Valoriser la langue française comme élément fédérateur pour faciliter et développer une plus grande intégration à la société actuelle et à la vie collective de la cité.</p> <p>4. Utiliser les sports, la culture comme des médias pour encourager et développer la citoyenneté</p> <p>5. Lutter contre les incivilités et favoriser la réparation citoyenne suite à des actes délinquants (TIG et autres mesures de réparations pénales)</p> <p>6.Accompagner et mobiliser les acteurs locaux et les institutions concernées autour des enjeux développés ci dessus.</p>

IV LE VOLET OPERATIONNEL

La mise en œuvre des objectifs du présent contrat repose avant tout sur l'engagement des signataires à mobiliser leurs services et/ou les financements, à mettre en cohérence leurs politiques publiques afin d'apporter des réponses opérationnelles aux enjeux et objectifs définis.

Cette cohérence opérationnelle repose également sur une organisation à trouver dans le cadre des différents dispositifs portés par les uns et les autres selon leurs domaines d'intervention.

L'action plus spécifique du Contrat de ville doit permettre de :

- partager, construire les cohérences, valoriser et interpeller les politiques locales utiles au projet, dans une approche transversale et avec une prise en compte des particularités du territoire.
- Impulser, expérimenter et accompagner les transformations et changements nécessaires à une plus grande cohésion sociale et urbaine sur la Ville
- développer, animer et faire levier sur les ressources diverses au service des politiques locales de développement territorial et de leurs acteurs : observation, expertise, formation, mise en relation, moyens pour les actions.

Dans un premier temps, le volet stratégique a donc été défini et ses objectifs structureront l'action publique pour les 6 ans à venir. Ces axes stratégiques ont vocation à être déclinés en un volet opérationnel révisable annuellement.

L'année 2015 ayant été une année de transition, et l'annulation des élections municipales ayant eu pour conséquence de perturber le travail de co-construction du Contrat de ville.

Le second volet dit opérationnel sera co-construit courant 2016, puis évalué annuellement par l'ensemble des partenaires de l'action publique (institutions, associatifs, habitants...).

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 53

V LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

V.A LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

Pour la conduite du contrat, les signataires conviennent de mettre en place une structure de pilotage politique, le comité de pilotage qui sera le lieu de la coordination globale du projet de développement social et urbain de territoire, de négociation avec l'ensemble des partenaires et donc de la coordination de l'ensemble des dispositifs dits politiques de la ville et de l'évaluation de ce projet.

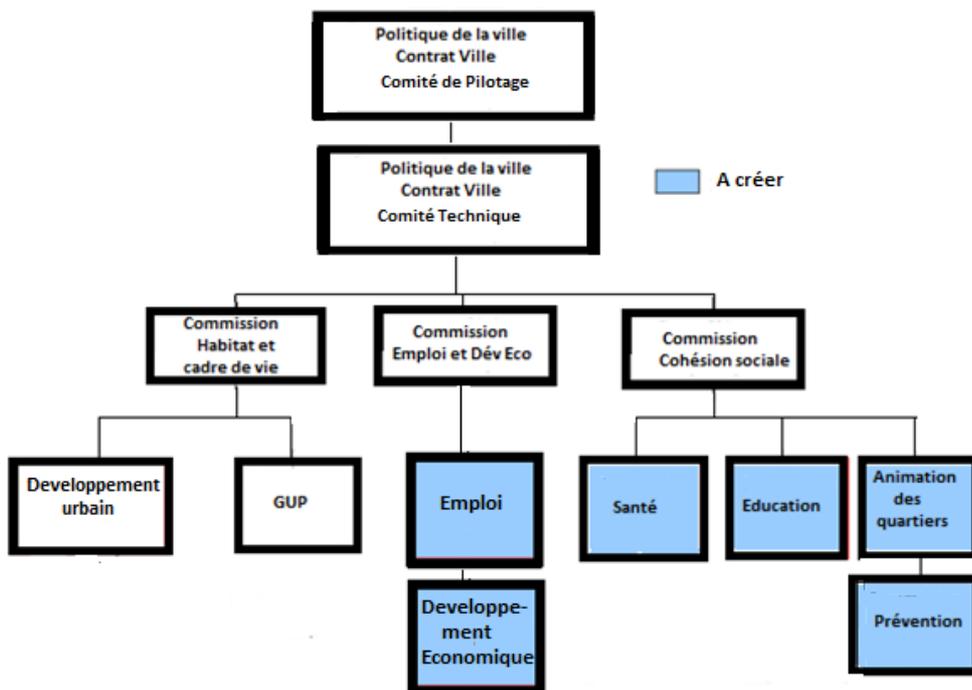
Cette coordination globale du projet de développement social et urbain de territoire sera gérée par la Direction Vie associative et Vie des quartiers de la Ville en partenariat avec les services de l'Etat, avec notamment pour missions :

- l'animation globale et transversale du projet, et de sa mise en œuvre,
- l'organisation des commissions, et des réunions de synthèse,
- la gestion du lien entre les différents comités de pilotage et comités techniques des autres dispositifs existants et intervenant dans le cadre du Contrat de ville
- l'organisation et la coordination des fonctions liées à l'observation et à la mesure de l'évolution des critères d'évaluation choisis

en lien avec les différents dispositifs et politiques contractuels évoqués (politique de la ville et autres) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de ville.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 54

1- La gouvernance



Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 55

2- Le Comité de pilotage

Co-piloté par l'État et la Ville de Noisy-le-Grand, le comité de pilotage définit les objectifs, valide la stratégie et la programmation financière du projet de développement social et urbain de territoire. Il se réunit au moins une fois par an et autant que de besoin.

Il est composé de :

- Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis ou son représentant
 - Madame le Maire de Noisy-le-Grand
 - Mesdames et Messieurs les élu-e-s, adjoint-e-s et conseiller-e-s municipaux-ales dont les délégations sont impliquées dans le Contrat de ville
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant
 - Madame ou Monsieur la-le Président-e du Conseil Régional ou son représentant
 - Mesdames et Messieurs les représentants des services déconcentrés de l'Etat (DDCS, DTSP, DRJSCS, DIRECTE, DRIHL, DSDEN, DRAC ...)
 - Monsieur le Président du TGI
 - Madame ou Monsieur la-le Directrice-teur territoriale de Pôle emploi ou son représentant,
 - Madame ou Monsieur la-le Directrice-teur du SPIP
 - Madame ou Monsieur la-le Directrice-teur de la PJJ
 - Madame ou Monsieur la-le Président-e de la CAF ou son représentant et son directeur général
 - Madame ou Monsieur la-le Président-e de la CPAM ou son représentant
 - Madame ou Monsieur la-le Président-e de la Caisse des Dépôts et Consignations ou son représentant
 - Madame ou Monsieur la-le Directrice-teur de la DSDEN
 - Madame ou Monsieur la-le Président-e de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
 - Madame ou Monsieur la-le Président-e de la Caisse des Dépôts et Consignation
 - Madame ou Monsieur la-le Président-e de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
 - Monsieur le directeur de la Mission Locale ou son représentant
 - Messieurs et Mesdames les principaux et proviseurs des collèges et lycées du territoire ou leurs représentants
 - Madame ou Monsieur la-le Commissaire de police ou son représentant
 - Messieurs et Mesdames les représentants des différents organismes HLM
 - Messieurs et Mesdames les représentants du conseil citoyen
- Des services municipaux de la ville qui seront mobilisés autour de la Direction Générale des Services de la Ville et de la Direction de la Vie Associative et de la Vie des Quartiers en charge de la coordination du Contrat de ville.

Au-delà du Comité de pilotage, se tiendront également le comité techniques et les commissions thématiques, comme l'illustre le schéma de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de chacun des dispositifs.

Il conviendra également de tenir compte de l'évolution institutionnelle et de la prochaine mise en place du Territoire et de la Métropole du Grand Paris.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 56

V.B SUIVI, OBSERVATION ET EVALUATION

Les signataires du présent contrat participent à la mise en place du dispositif d'évaluation, notamment à la réflexion et à la proposition d'un cadre commun concernant les critères et indicateurs d'évaluation à définir et à appliquer. Ils participent également à la collecte des informations de bilan et d'impact (essentiellement données quantitatives sur les publics touchés) des actions soutenues par le Contrat de ville et les porteurs de projets s'engagent à fournir pour ce faire les données nécessaires.

Les outils pour ce faire peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- les démarches d'études et d'observation ponctuelles, par exemple les diagnostics ponctuels et actualisations de ces derniers de type « prévention spécialisée », « Projet Educatif De Territoire », « Programme Local de l'Habitat » etc. qui sont menés par la Ville ou les partenaires.
- les tableaux de bord qui capitalisent une quantité de données qualifiant les territoires,
- les bilans d'actions
- le traitement de statistiques territorialisées permettant de suivre l'évolution sociale et économique du territoire
- le recueil des informations dans le temps et la mise en place d'une réflexion et d'une coproduction d'analyse par animation du réseau des acteurs concernés par la politique de la ville.

L'ensemble de ces éléments permettra de proposer un bilan d'activités du Contrat de ville, afin de présenter le résultat de la mise en cohérence des différentes politiques et dispositifs du projet de développement social et urbain de territoire et de son contrat (Contrat de ville). Une compilation annuelle des informations permettra ainsi de bâtir un bilan des actions mises en œuvre localement.

Le partage et la restitution des bilans et évaluations seront développés au sein du comité de pilotage comme développé ci-avant.

Monsieur le Préfet à l'égalité des chances
Didier Leschi



Le Conseil Régional
Ile de France

Madame le Maire de Noisy-le-Grand
Brigitte Marsigny



Madame la Procureure de la République
Fabienne Klein-Donati

Monsieur le Président du Conseil
Départemental de Seine Saint Denis
Stéphane Troussel

Monsieur le Délégué territorial UT 93 de
l'Agence Régionale de Santé
Jean-Philippe Horreard

La Directeur académique - Services
Départementaux de l'Education Nationale
Représenté par Madame la Directrice
Académique adjointe
Françoise Moncada



Le directeur territorial de Pôle Emploi
Bruno Péron



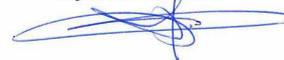
Monsieur le Directeur interrégional de la
Caisse des Dépôts et Consignations
représenté par le Directeur Territorial
François Elia



Monsieur le Président de la Caisse
d'allocations familiales représenté par
Monsieur l'Administrateur
Philippe Scarfogliéro



Monsieur le Directeur Général de la Caisse
d'allocations familiales représenté par Madame
la Conseillère en projet Territorial
Myriam Bendavid



Monsieur le Directeur général de
l'Immobilier 3F représenté par
Madame la Directrice départementale
Virginie Ledreux-Gente



Madame la Directrice générale de Toit et Joie
représentée par Monsieur le Chargé de
Mission Politique de la Ville
Arthur Richard



Monsieur le Directeur général de Domaxis
Représenté par Monsieur le Directeur territorial
Hervé Crestey



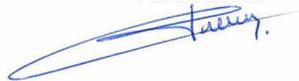
Monsieur le Directeur général OSICA
représenté par Madame la Directrice de
l'agence de Villepinte
Agnès Coulon



Monsieur le Délégué départemental de
l'OPH 93 représenté par Monsieur le
Délégué Territorial
Olivier Leroux



Monsieur le Président du directoire
d'EFIDIS représenté par le Directeur
Régional Est
Pascal Menier



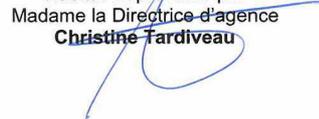
Monsieur le Directeur général de Batigère
Représenté par **M. Madjid Beloucif**



Monsieur le Directeur Général de France
Habitation
Pascal Van Laethem



Monsieur le Directeur général d'Emmaüs
Habitat Représenté par
Madame la Directrice d'agence
Christine Fardiveau



Monsieur le Directeur général de Résidence
Logement des Fonctionnaires (RLF)
Patrice FAURENS



Monsieur le Directeur général de Espace
Habitat Construction

ANNEXE 1- CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

ANNEXE 2 –STATISTIQUES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Contribution du Conseil régional Ile de France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville. Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilité,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Contribution du Département de Seine-Saint-Denis :

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi d'être signataire des contrats de ville dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec ses orientations. De par ses compétences, le Département est présent dans de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ainsi plus de deux tiers des équipements départementaux (crèches, centres de protection maternelle et infantile, collèges) présents sur le territoire de l'agglomération sont situés dans des quartiers prioritaires. L'engagement du Département qui s'appuie sur la mobilisation de ses différentes politiques sectorielles se structure autour de 5 axes prioritaires d'intervention.

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine.

Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie. Il mobilisera également ses engagements pris dans le cadre du plan départemental d'éradication de l'habitat indigne.

Encourager une éducation de qualité.

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs.

Ainsi, en matière d'éducation, le Département a prévu d'intervenir sur 15 collèges accueillant des élèves des quartiers prioritaires pour un montant global de près de 75,3 millions d'euros.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositif éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage...). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6ème et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en oeuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015 -2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents. à ce titre, le Département s'est engagé à rénover 8 crèches départementales situées dans les quartiers prioritaires. Ces projets doivent maintenant se coordonner avec les projets urbains en cours de définition.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil Départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000€. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et Biologie Humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.

La mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire.

Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2ème génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation.

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dont les croisements avec les objectifs affichés dans le Contrat de ville de Noisy le Grand, sont nombreux.

Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. à partir d'un état des lieux partagés, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

Contribution de l'Agence régionale de santé

La réforme de la Politique de la Ville a affiché plusieurs principes, dont les principaux sont la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun sur les quartiers concernés et le resserrement sur un nombre de quartiers plus faible.

Cette logique rejoint la logique de priorisation de l'Agence, par trois points de convergence :

- Un point populationnel : les territoires les plus pauvres ciblés par la Politique de la Ville sont, hors zones rurales, les territoires aux plus forts besoins de santé et, en général, aux plus faibles ressources en système de soins,
- Un point méthodologique : le critère de priorisation actuel de l'Agence, l'Indice de Développement Humain IDH2 est fondé pour un tiers sur le paramètre des revenus,
- Un point politique : les Contrats Locaux de Santé CLS et les Conseils Locaux en Santé Mentale CLSM ont été construits initialement dans une logique explicite de prise en compte des territoires de la politique de la Ville, à travers notamment le travail partagé entre CLS et Atelier Santé Ville(ASV), ou entre les Programmes de Réussite Educative PRE et les actions menées par les inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.

Ces dispositifs sont pertinents pour

- Fédérer de nombreux acteurs locaux,
- Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé,
- Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population,
- Agir sur les inégalités d'accès et de prise en charge par le système de santé.
- Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun,
- Penser et développer la participation citoyenne,
- Adopter une approche intersectorielle.

L'Agence mobilise ses moyens de droit commun dans les quartiers Politique de la Ville de ce territoire et s'engage à :

- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé,
- Contribuer au maintien et au renforcement de l'offre de soins sur le territoire (soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé) à travers, notamment, le maintien d'une ligne de garde sur le secteur 93P07 et la participation à la réflexion sur la mise en place d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle,
- Contribuer au maintien et au développement de l'offre médico-sociale, à travers notamment l'ouverture d'une nouvelle EHPAD début 2016,
- Soutenir les réseaux de santé et la MAIA Sud-Est 93

- Promouvoir la santé mentale en lien avec les secteurs de psychiatrie, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité La Cordée, l'instance de type RESAD
- Soutenir les actions en faveur de la santé et de l'habitat, de la santé environnementale
- Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de Ville.

Le projet RéMI de l'Agence (Réduction de la Mortalité Infantile), le projet régional Diabète ainsi que le projet FRIDA (Favoriser la Réduction des Inégalités d'Accès à l'Avortement) sont prioritairement déclinés en Seine-Saint-Denis.

L'Agence finance également une action de sensibilisation et de formation des professionnels à la problématique des violences envers les femmes pilotée par les réseaux NEF et SOLIPAM.

L'Agence a fait de sa contribution au Contrat de Ville un engagement essentiel à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

De plus, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) de l'Agence s'attache à répondre à divers enjeux, avec l'objectif principal d'orienter l'action de l'ARS afin de favoriser un accès facile et égalitaire à la prévention et au système de santé et de construire de la cohérence dans le parcours de vie et de santé des personnes les plus démunies.

Contribution de la Caisse d'allocations familiales

La Caf de la Seine-Saint-Denis: un acteur au service de la solidarité et des familles

La Caf de la Seine-Saint-Denis est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Elle fait partie de la branche Famille du régime général de la Sécurité sociale, créée en 1945.

La Caf accompagne les moments importants de la vie des familles par le versement de prestations légales pour l'entretien et l'éducation des enfants, l'accès au logement, la lutte contre la pauvreté. Elle participe à l'effort de solidarité nationale pour venir en aide aux personnes en situation de précarité ou de handicap en leur garantissant un revenu minimal. La Caf couvrait 326 137 familles au 31/12/14 et a versé, pour l'exercice 2014, 2 270 679 251 milliards d'euros de prestations familiales et sociales.

La Caf participe également par sa politique d'action sociale au financement de différents équipements tels que crèches, centres de loisirs, lieux d'accueil enfants-parents, etc. Elle mobilise pour ce faire un budget annuel de 180 millions d'euros.

La Caf partage ses capacités d'observation des territoires :

La Caf participe aux travaux de l'Observatoire Départemental des Données Sociales de la Seine-Saint-Denis.

La Caf adresse chaque année le document « Indicateurs socio-démographiques et interventions Caf » qui permet une présentation des allocataires de la Caf sur chaque commune et des interventions (financières et techniques) de ses équipes.

Elle partage également avec les villes une analyse des besoins sociaux (grille Approche territoriale).

En partenariat avec la fédération des centres sociaux du département, elle met à disposition chaque année les résultats de l'Observatoire SENACS.

Son action s'inscrit en référence à différents documents partagés avec les partenaires :

- les Conventions Territoriales Globales ;
- le Schéma Départemental Petite enfance / Parentalité ;
- le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale.

A cet égard, les équipements d'animation de la vie sociale soutenus par la Caf et notamment les centres sociaux peuvent servir d'appui à la mise en place des conseils citoyens prévus dans la gouvernance des contrats de ville.

La Caf intervient dans la vie quotidienne des familles autour de 4 volets :

1. Aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle

La Caf souhaite contribuer à réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et mobilise à ce titre diverses modalités d'accompagnement financier modulées selon le caractère prioritaire des territoires :

- bonifications possibles des aides à l'investissement selon les caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation, pouvant atteindre 21 000 euros par place ;
- intervention possible en cas de rénovation des équipements existants ;
- bonification des financements au titre du fonctionnement via le fond de rééquilibrage territorial ;
- soutien au développement de l'accueil individuel par la majoration de la prime à l'installation des assistants maternels, en complément du prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

La Caf souhaite identifier avec chaque commune un objectif local de développement quantitatif de la petite enfance pour atteindre 35% de taux de couverture en 2017.

De même, la Caf propose d'aider les communes à mesurer l'atteinte de l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Elle procédera, en vue de mobiliser des financements complémentaires, à l'examen d'actions locales relatives à l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents.

Les projets devront viser :

- un accompagnement attentionné des familles (information individualisée, simulation des coûts restant à leur charge, obtention d'un place d'accueil en lien avec le projet de retour à l'emploi) ;
- l'adaptation de l'offre d'accueil (fonctionnement sur des horaires étendus ou élargis, accueil d'urgence dans le cadre d'une réservation de places ou d'un quota de places dédiées) ;
- des actions de formation en direction des parents dans le champ des métiers de la petite enfance.

La Caf contribue également à structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles, des enfants et des adolescents.

Objectifs :

- identifier une trajectoire de création de places d'accueil du jeune enfant pour atteindre un taux de couverture des besoins d'au moins 35%
- contribuer à la complémentarité des actions en dehors de l'école pour développer une réponse de qualité adaptée aux différentes tranches d'âge

Indicateurs :

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif renouvelées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville (Qpv) ;
- nombre d'actions jeunesse soutenues dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de jeunes ayant participé à ces actions jeunesse ;
- nombre d'actions en direction des adolescents soutenues dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'adolescents ayant bénéficié de ces actions.

2. Soutenir la fonction parentale

La Caf souhaite contribuer à réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité et faciliter la coordination des interventions par la mise à disposition d'information en direction des programmes de réussite éducative.

Elle propose également des parcours d'accompagnement mis en œuvre par ses travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social) dans certaines situations de vie.

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 67

Objectifs :

- Contribuer à la diversité des services et équipements proposés aux familles habitant dans les quartiers politique de la ville
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs à l'échelle du territoire

Indicateurs :

- nombre d'actions Reaap dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions ;
- nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'enfants inscrits dans les Clas ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles fréquentant les Laep.

3. Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

La Caf soutient le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les quartiers, avec comme objectif l'accessibilité à tous, la participation et le développement d'actions favorisant la mixité des publics.

Objectifs :

- Partager les besoins de développement de nouvelles structures sur certains territoires
- Collaborer sur l'approfondissement des dynamiques participatives au sein des structures
- Faciliter le rôle d'orientation et de facilitation administrative des équipements

Indicateurs :

- nombre d'habitants couverts par un centre social ou un espace de vie sociale sur le territoire ;
- nombre de centres sociaux disposant d'une instance participative de gouvernance dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de partenariats entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec des institutions ou services publics autour de l'information des publics et de l'accès aux droits dans les quartiers politique de la ville.

4. Soutenir l'autonomie et l'insertion sociale des personnes

La Caf accompagne les familles vulnérables par la mobilisation de ces travailleurs sociaux ou en soutenant des associations qui interviennent auprès des publics fragiles.

Ces interventions sont mobilisées à l'occasion de certaines situations de vie auxquelles sont confrontées les familles : une naissance, un décès, une séparation, la maladie d'un enfant, des difficultés relatives au logement dans le parc privé (impayés de loyer, indécence).

La Caf soutient également le départ en vacances des enfants et des familles dont les ressources sont modestes.

Objectifs :

- Faire connaître les parcours proposés par les travailleurs sociaux de la Caf
- Aider les familles à mobiliser les aides aux vacances de la Caf
- Faciliter l'intervention des associations d'aide à domicile

Indicateurs :

- nombre de familles mobilisant un parcours de travail social Caf dans les quartiers politique de la ville ;

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 68

- nombre de familles bénéficiant d'une intervention d'aide à domicile dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles mobilisant les aides aux vacances de la Caf dans les quartiers politique de la ville.

La Caf se mobilise en matière d'accès aux droits :

La Caf propose une palette de contacts pour apporter une réponse adaptée aux différents besoins des allocataires :

- Site internet www.caf.fr et application mobile ma caf,
- Réponse téléphonique au 0810.25.93.10,
- Rendez-vous dans le cadre des agences familles, dont des rendez-vous des droits en direction des allocataires les plus fragiles afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux

La Caf accompagne également les associations d'adultes relais lorsque leurs domaines d'intervention touchent l'accès aux droits des familles.

La Caf anime un réseau d'acteurs territoriaux dans une démarche de médiation sociale partagée visant à :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide à la complétude de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

Objectifs :

- Identifier des partenariats autour de l'accès aux droits avec des acteurs associatifs présents dans les quartiers politique de la ville
- Faire connaître aux habitants des quartiers politique de la ville les modalités de contact proposées par la Caf
- Lutter contre la fracture numérique afin de permettre à l'ensemble des usagers d'accéder à leur dossier sans avoir à se déplacer et pouvoir effectuer leurs démarches à distance

Indicateurs :

- nombre de partenariats conclus au titre de la médiation sociale partagée dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'allocataires habitant dans les quartiers politique de la ville et bénéficiant d'un rendez-vous des droits ;
- nombre d'actions proposées au titre de la lutte contre la fracture numérique dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions.

Contribution de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son appui technique et son concours financier à la mise en œuvre du Contrat de ville de Noisy-le-Grand.

Prioritairement pour les quartiers bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain, elle interviendra au titre de ses **missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, le développement et la compétitivité des territoires et la transition écologique et l'environnement.**

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du fonds d'épargne en privilégiant les volets économique, urbain et logement du Contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires notamment en favorisant la mobilisation des réseaux d'accompagnement de la création d'entreprises ;
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, centres d'affaires de quartiers, pépinières d'entreprises...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Contribution de Pôle Emploi

Les engagements Pôle emploi sont : « Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi met en œuvre une offre de service différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d'emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d'emploi. Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration
- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne

Les engagements de Pôle emploi dans la politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques. »

Contribution du ministère de l'éducation Nationale

- Déployer des moyens humains et financiers, dans le cadre du droit commun renforcé de la refondation de l'éducation prioritaire, en vue de décliner sur le territoire de Noisy-le-Grand des mesures définies par les conventions interministérielles et à hauteur des besoins recensés sur le territoire sous réserve du vote du budget de l'état par le Parlement
- Participer avec La Ville de Noisy-le-Grand et les partenaires à l'animation et la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville dans le cadre des différentes instances prévues dans le schéma de gouvernance
- Soutenir les actions visant à la réussite de tous les élèves portées sur le territoire (dans le cadre d'expérimentations, des appels à projets...)
- Pérenniser la dynamique partenariale mise en œuvre dans le cadre de la démarche d'élaboration du Contrat de ville à travers l'instauration de temps de travail bilatéraux avec la Ville de Noisy-le-Grand
- Mettre à disposition l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de ville dans la limite de leur disponibilité, en les accompagnant d'une analyse qualitative favorisant leur compréhension

ANNEXE 2

Observation des écarts à la moyenne des quartiers prioritaires au regard de thématiques structurelles stratégiques
Données du CGET

LOGEMENT	France métropolitaine	Région IDF	Département	Ensemble de la commune	Champy/Hauts Bâtons	Pavé Neuf	Mont d'Est/Palacio
Part de logement HLM rapporté au nb de résidences principales	14,6%	22%	32,4%	21%	entre 55 et 75%	entre 25 et 45%	entre 25 et 45%
Part de logements vacants	7.1%	6%	5,2%	5,6%	< 5%	entre 7 et 10%	< 5%
Part de logement en location	39,7%	49,3%	56,7%	43,2%	entre 75 et 85%	entre 65et 75%	< 55%

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	France métropolitaine	Région IDF	Département	Ensemble de la commune	Champy/Hauts Bâtons	Pavé Neuf	Mont d'Est/Palacio
Nb d'entreprises pour 1000 hab	70	75	57	49	entre 20 et 30	entre 30 et 40	> 50
Part de création d'entreprises	19%	20,1%	23,8%	23,7%	entre 25 et 30%	> 30%	< 15%

SANTE ET PETITE ENFANCE	France métropolitaine	Région IDF	Département	Ensemble de la commune	Champy/Hauts Bâtons	Pavé Neuf	Mont d'Est/Palacio
Nb de médecins généralistes pour 100 000 hab	110	85	68	64	entre 60 et 90	entre 30 et 60	entre 90 et 140
Nb de structures petite enfance pour 1000 hab âgés de 0 à 2 ans	4	5	4	3	6>	0	6>

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 72

PRESTATIONS SOCIALES	France métropolitaine	Région IDF	Département	Ensemble de la commune	Champy/Hauts Bâtons	Pavé Neuf	Mont d'Est/Palacio
Part des allocataires CAF dont le revenu dépend à + 50% de prestations sociales	23%	23,7%	32,5%	25%	entre 30 et 35%	entre 30 et 35%	entre 30 et 35%
Dont le revenu dépend à 100% de prestations sociales	14%	15,2%	22%	16,6%	entre 20 et 25%	entre 20 et 25%	entre 20 et 25%
Part des allocataires CAF percevant le RSA	18%	19,5%	29,3%	23,1%	entre 30 et 35%	entre 30 et 35%	entre 30 et 35%
Part des allocataires percevant le RSA socle	14%	15,7%	24,1%	18,6%	entre 25 et 30%	entre 20 et 25%	entre 25 et 30%
Part des allocataires percevant une allocation logement	54%	50,1%	56,1%	48,1%	< 65%	< 65%	< 65%
Part des allocataires percevant des aides personnalisées au logement	24%	26,1%	33,5%	27,3%	entre 50 et 60%	entre 40 et 50%	entre 40 et 50%

Contrat de Ville de Noisy-le-Grand 73

Délibération n°

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le projet de contrat de ville de la Commune de Noisy-le-Grand,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le contrat de ville de la commune de Noisy-le-Grand ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la commune de Noisy-le-Grand.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité Adopté à la majorité Voix contre Abstention(s)

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.